



**RAPPORT FINANCIER ANNUEL**  
**EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2011**

B.P. 14 - 21700 NUITS-SAINT-GEORGES - FRANCE  
S.A. AU CAPITAL DE 6 742 260 EUROS - R.C.S. DIJON : 393 305 040 - SIRET : 393 305 040 00015  
Téléphone : 03 80 62 64 00 – Fax : 03 80 62 64 10

COTTIN FRERES

COMPTE DE RESULTAT DE LA SOCIETE MERE AU 30 SEPTEMBRE 2011  
(en milliers)

	Notes	Montants au	%	Montants au	%
		30/09/2011		30/09/2010	
		12 mois		12 mois	
Prestations de services	Note 8	1 356	98%	1 962	100%
Subventions d'exploitation		27	2%		
<b>Produits d'exploitation</b>		<b>1 383</b>	<b>98%</b>	<b>1 962</b>	<b>100%</b>
Achats de matières et marchandises					
Variation stocks matières et marchandises					
<b>Marge brute</b>		<b>1 383</b>	<b>100%</b>	<b>1 962</b>	<b>100%</b>
Autres achats et charges externes		(549)		(521)	
<b>Valeur ajoutée</b>		<b>834</b>	<b>60%</b>	<b>1 441</b>	<b>73%</b>
Impôts, taxes et versements assimilés		(14)		(10)	
Charges de personnel		(471)		(483)	
Charges sociales		(235)		(235)	
<b>Excédent brut d'exploitation</b>		<b>114</b>	<b>8%</b>	<b>713</b>	<b>36%</b>
Autres produits					
Dotations aux comptes d'amortissements					
Dotations aux comptes de provisions					
Autres charges de gestion courante		(23)		(603)	
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>91</b>	<b>7%</b>	<b>110</b>	<b>6%</b>
Produits financiers		1 993		286	
Charges financières		(1 661)		(104)	
<b>Résultat financier</b>	Note 9	<b>332</b>	<b>24%</b>	<b>182</b>	<b>9%</b>
<b>Résultat courant avant impôt</b>		<b>423</b>	<b>31%</b>	<b>292</b>	<b>15%</b>
Produits exceptionnels	Note 10	13 867		338	
Charges exceptionnelles	Note 10	(7 428)		(378)	
<b>Résultat exceptionnel</b>		<b>6 439</b>		<b>(40)</b>	
Participation des salariés	Note 6	(65)			
Impôt sur les bénéfices	Note 11	(484)			
<b>RESULTAT NET COMPTABLE</b>		<b>6 313</b>		<b>252</b>	

**COTTIN FRERES**  
**BILAN DE LA SOCIETE MERE**  
(en milliers d'euros)

**BILAN ACTIF AU 30 SEPTEMBRE 2011**

		30/09/2011			30/09/2010
	Notes	Brut	Amort. et provisions	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Autres immobilisations corporelles					
Participations et créances rattachées		6 313	1 464	4 849	8 298
Autres immobilisations financières		750	3	747	345
<b>Total de l'actif immobilisé</b>	<i>Note 1</i>	<b>7 063</b>	<b>1 467</b>	<b>5 596</b>	<b>8 643</b>
<b>ACTIF CIRCULANT ET REGULARISATION ACTIF</b>					
Stocks et en-cours					
Clients et comptes rattachés					
Avances sur commandes					
Autres créances	<i>Note 2</i>	13 632		13 632	14 625
Disponibilités		3 041		3 041	11
Charges constatées d'avance	<i>Note 2</i>	22		22	27
<b>Total de l'actif circulant</b>		<b>16 695</b>		<b>16 695</b>	<b>14 663</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>23 758</b>	<b>1 467</b>	<b>22 291</b>	<b>23 306</b>

**COTTIN FRERES**  
**BILAN DE LA SOCIETE MERE**  
(en milliers d'euros)

**BILAN PASSIF AU 30 SEPTEMBRE 2011**

	<i>Notes</i>	30/09/2011	30/09/2010
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social		6 742	6 742
Primes d'émission et de fusion		370	5 108
Réserves diverses		680	6 112
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>6 313</b>	<b>252</b>
Subventions d'investissements			
Provisions réglementées			
<b>Total des capitaux propres</b>	<i>Note 3</i>	<b>14 105</b>	<b>18 214</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>			
Provisions pour risques		261	1 795
Provisions pour charges		1 920	358
<b>Total provisions pour risques et charges</b>	<i>Note 4</i>	<b>2 181</b>	<b>2 153</b>
<b>DETTES ET REGULARISATION PASSIF</b>			
Emprunts et dettes financières	<i>Note 5</i>	4 954	1 380
Fournisseurs et comptes rattachés	<i>Note 6</i>	88	682
Avances reçues sur commandes			
Dettes fiscales	<i>Note 6</i>	702	34
Dettes sociales	<i>Note 6</i>	260	202
Autres dettes	<i>Note 6</i>	1	641
<b>Total des dettes</b>		<b>6 005</b>	<b>2 939</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>22 291</b>	<b>23 306</b>

## ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels de la société SA COTTIN FRERES de l'exercice clos au 30 septembre 2011.

### 1. FAITS CARACTERISTIQUES

- La société COTTIN FRERES a réalisé le 28 février 2011 la cession du domaine viticole qu'elle détient à Meursault, au profit des acquéreurs et selon les modalités indiquées dans les derniers comptes annuels.

Le prix de cession des parts des deux filiales cédées (la SCI du Domaine René Manuel et la SCEA Château Labouré Roi) s'établit à 12,25 millions d'euros. L'impact de cette cession est présenté dans le résultat exceptionnel (Cf. Note 10).

Le Groupe conserve la propriété et l'usage de la dénomination commerciale Labouré Roi sous toutes ses formes.

- Par ailleurs, l'Assemblée Générale des actionnaires réunie extraordinairement le 6 mai 2011 a décidé la distribution d'un versement exceptionnel d'un montant de 4,64 euros par action. Compte tenu des actions auto-détenues à la date de versement, le décaissement effectif en mai 2011 s'est élevé à 10.422 K€(Cf. Note 3.2).
- Suite à la mise en location gérance du fonds de commerce de la société NICOLAS POTEL à LABOURE ROI, la société COTTIN FRERES a abandonné 1.550K€ de son compte courant, afin d'apurer les pertes enregistrées par la société depuis son rachat en 2004.

### 2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

#### 2.1. Principes comptables

Les comptes annuels ont été élaborés et présentés conformément au Règlement CRC n° 99-03, homologué par l'arrêté du 22 juin 1999.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

## 2.2. Méthodes comptables

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques. Plus particulièrement les modes et méthodes d'évaluation ci-après ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

### 2.2.1. Immobilisations financières :

Les titres de participation ainsi que les autres immobilisations financières sont inscrits à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations financières sont constituées :

- Des titres de participations, dont la valeur brute est constituée du coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. La valeur d'inventaire est appréciée en fonction de la quote-part de situation nette de la société détenue ainsi que de ses perspectives financières.

Dans le cas où la valeur d'inventaire est négative, la société Cottin Frères appréhende le risque de perte en constituant une provision pour risque.

Parallèlement à l'abandon de créance consenti à la société NICOLAS POTEL (Cf. Note 1), la société a ajusté la provision pour situation nette négative de cette dernière. Le solde de la provision s'élève à 220K€ au 30/09/2011. La reprise de provision a impacté le résultat financier à hauteur du montant de l'abandon de créance (comptabilisé en charges financières) (Cf. Note 9) et le résultat exceptionnel pour l'excédent (Cf. Note 10).

- Des actions propres de la société :

- 10 844 actions (soit 0.48 % du capital), gérées dans le cadre d'un contrat de liquidités.

Les actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidités sont comptabilisées pour leur valeur d'acquisition.

Une dépréciation est constatée dans le résultat financier si le cours moyen du mois précédent la date de clôture est inférieur à la valeur d'acquisition (Cf. Note 9).

Les résultats de cession de ces actions sont comptabilisés pour leur montant net dans le résultat exceptionnel (Cf. Note 10).

### 2.2.2. Disponibilités :

Les disponibilités sont constituées au 30/09/2011 de comptes bancaires et de comptes à terme disponibles.

### 2.2.3. Créances et dettes :

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances sur des sociétés consolidées sont classées parmi les autres créances.

Les dettes envers ces sociétés sont classées parmi les emprunts et dettes financières.

Les créances à plus d'un an sont classées parmi les immobilisations financières.

#### 2.2.4. Provisions pour risques et charges :

Conformément au règlement CRC 2000-06, une provision est constituée dès qu'une sortie probable de ressources, sans contrepartie, est identifiée.

Le poste inclut :

- les provisions pour situation nette négative de filiales (cf. § 2.2.1)
- les provisions pour risque de restitution d'impôt aux filiales intégrées : Cf. § 2.2.7).

#### 2.2.5. Indemnités de départ à la retraite :

La société a décidé de ne pas provisionner les engagements de retraite conformément à la possibilité offerte par les textes comptables actuels.

En l'absence de dispositions spécifiques dans la convention collective, les engagements de retraite ont été calculés en retenant les hypothèses suivantes :

- Taux d'inflation et de revalorisation des salaires : 2 %
- Age de départ en retraite : 62 ans
- Taux d'actualisation brut d'inflation : 4 %
- Taux de rotation du personnel : 2% pour les salariés âgés de 40 ans et moins et 1% au delà
- Taux de charges patronales : 42 %

L'engagement s'élève à 119 K€ au 30 septembre 2011, contre 107 K€ au 30 septembre 2010.

#### 2.2.6. Produits et charges exceptionnels :

Les produits et charges exceptionnels intègrent non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité ordinaire de l'entreprise mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leur montant.

#### 2.2.7. Intégration fiscale :

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1995, la société SA COTTIN FRERES s'est constituée société « tête de groupe » dans le cadre du régime fiscal de groupe. Pour la période, les sociétés intégrées fiscalement sont la SAS LABOURE ROI, la SAS NICOLAS POTEL et l'EURL VIGNOBLES & VINEYARDS.

Chaque société du groupe comptabilise en charge le montant de l'impôt dont elle serait redevable en l'absence d'intégration fiscale, hormis la société mère SA COTTIN FRERES qui enregistre en résultat toutes les économies et charges d'impôts liées aux déficits intégrés et aux correctifs effectués.

Dans le cas où la filiale intégrée réalise des pertes fiscales dont bénéficie la société « tête de groupe » lors de la liquidation de l'impôt du groupe fiscal, la société « tête de groupe » constitue une provision pour risque de restitution de cette économie d'impôt à sa filiale.

A ce titre, une provision de 1.562 K€ a été dotée sur l'exercice (Cf. Note 4), portant le solde de la provision à 1.920K€ correspondant à l'estimation de la restitution d'impôt sur les sociétés à faire aux filiales intégrées. Cette provision est limitée au montant de l'impôt anticipé par le Groupe au vu du business plan groupe, établi à un horizon raisonnable de 3 ans.

### 3. NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)

#### NOTE 1 : MOUVEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISE AU 30 SEPTEMBRE 2011

Immobilisations financières	Début d'exercice	Augmentation	Diminution	Fin d'exercice
Titres de participations *	9 758		3 445	6 313
Actions propres **	475		421	54
Autres immobilisations financières ***	34	662		696
<b>Valeur Brute</b>	<b>10 267</b>	<b>662</b>	<b>3 866</b>	<b>7 063</b>
Provisions sur titres	(1 460)	(4)		(1 464)
Provisions sur actions propres	(163)		(160)	(3)
<b>Valeur Nette</b>	<b>8 644</b>	<b>658</b>	<b>3 706</b>	<b>5 596</b>

\* Cession des titres de la SCI du Domaine René Manuel et de la SCEA Château Labouré Roi courant février 2011 (Cf. Note 1).

\*\* Au 30 septembre 2011, la société détient 10.844 actions propres par le biais du contrat de liquidités. Dans le cadre de ce contrat, la société a acheté au cours de l'exercice 149.451 actions au prix moyen de 6.86€ et en a vendu 203.908 au prix moyen de 7.09€

\*\*\* Au 30 septembre 2011, 615K€ sont bloqués sur un compte bancaire courant pour une période supérieure à un an, dans le cadre de la garantie donnée suite à la cession du Domaine de Meursault.

#### NOTE 2 : ETAT DES CREANCES AU 30 SEPTEMBRE 2011

	Montant brut	A 1an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées aux participations *	12 960	12 960	
Créances fiscales	16	16	
Charges constatées d'avance	22	22	
Autres créances **	656	656	
<b>TOTAL</b>	<b>13 654</b>	<b>13 654</b>	

\* Dont :

- Labouré-Roi : 12.274K€ (avance en compte courant),
- Nicolas Potel : 450K€ (avance en compte courant) et 233K€ (compte courant d'intégration fiscale).

\*\* Dont 615K€ correspondant à une somme bloquée sur un compte bancaire courant, dans le cadre de la garantie donnée suite à la cession du Domaine de Meursault (Cf. Note 1) et devenue disponible le 1<sup>er</sup> octobre 2011.



### NOTE 3 : CAPITAUX PROPRES AU 30 SEPTEMBRE 2011

#### 3.1 : Capital social

	Nombre d'actions	Valeur nominale (en €)	Valeur du capital (en K€)
Valeur du capital social	2 247 420	3	6 742

Il n'existe aucun instrument dilutif du capital.

#### 3.2 : Tableau de variation des capitaux propres

	30/09/2010	Variation du capital	Affectation du résultat 30/09/2010	Dividendes versés *	Résultat de l'exercice	30/09/2011
Capital social	6 742					6 742
Prime d'émission et de fusion	5 108			- 4 738		370
Réserve légale	674					674
Autres réserves	835			- 829		6
Report à nouveau	4 603		252	- 4 855		-
Résultat de l'exercice 2010	252		- 252			-
Résultat de l'exercice 2011					6 313	6 313
<b>TOTAL</b>	<b>18 214</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>- 10 422</b>	<b>6 313</b>	<b>14 105</b>

\* L'Assemblée Générale des actionnaires réunie extraordinairement le 6 mai 2011 a décidé la distribution d'un versement exceptionnel d'un montant de 4,64 euros par action. Compte tenu des actions auto-détenues à la date de versement, le décaissement effectif en mai 2011, s'est élevé à 10.422 K€

### NOTE 4 : TABLEAU DE VARIATION DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	30/09/2010	Dotation	Reprise	30/09/2011
<b>Provision pour risques</b>				
Situation nette négative des filiales *	1 795	41	1 575	261
<b>Provision pour charges</b>				
Provision restitution d'impôt **	358	1 562		1 920
<b>TOTAL</b>	<b>2 153</b>	<b>1 603</b>	<b>1 575</b>	<b>2 181</b>

\* Au regard de l'amélioration de la situation nette de sa filiale Nicolas Potel au 30/09/2010 et en lien avec l'abandon de créance d'un montant de 1.550K€ consenti à cette filiale, la société a ajusté sa provision pour risques et a ainsi procédé à une reprise de 1.575K€(Cf. § 2.2.1).

\*\* La provision de 1.562K€ dotée sur l'exercice, correspond au risque de restitution d'impôt sur les sociétés à faire aux filiales intégrées (Cf. Note 2.2.7).

## NOTE 5 : EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

### 5.1 : Détail des dettes financières

	30/09/2010	30/09/2011
Découverts en concours bancaires		45
Emprunts à long et moyen terme auprès d'établissements de crédit	110	9
Intérêts courus sur dettes financières	9	
<b>Sous-total dettes financières bancaires</b>	<b>119</b>	<b>54</b>
Comptes courants groupe	19	14
Comptes courants actionnaires *	1 242	4 886
<b>TOTAL DES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES</b>	<b>1 380</b>	<b>4 954</b>

\*Rémunérés au taux fiscalement déductible.

### 5.2 : Echancier des dettes financières bancaires

	30/09/2010	30/09/2011
A moins d'un an	110	54
Entre un et cinq ans	9	
A plus de cinq ans		
<b>TOTAL</b>	<b>119</b>	<b>54</b>

## NOTE 6 : DETTES D'EXPLOITATION AU 30 SEPTEMBRE 2011

Toutes les dettes d'exploitation ont une échéance inférieure à 1 an.

La hausse des dettes fiscales s'explique principalement par la dette d'impôt sur les sociétés au 30 septembre 2011 (0.7M€) (Cf. Note 11).

## NOTE 7 : ENTREPRISES LIEES AU 30 SEPTEMBRE 2011

Les transactions effectuées par SA COTTIN FRERES avec ses filiales affectent les postes de bilan et du résultat financier au 30 septembre 2011 de la manière suivante :

Montants concernant des entreprises liées	2010	2011
Titres de participations	8 298	4 849
Créances fiscale	98	-
Autres créances (comptes courants principalement)	14 460	12 960
Emprunts et dettes financières diverses	19	14
Dettes financières	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	580	-
Dettes fiscales	2	-
Autres dettes	598	-
Chiffres d'affaires	1 361	1 356
Autres produits	10	-
Charges financières *	-	1 550
Produits financiers	150	207

\* (Cf. Note 1 et Note 9)

## NOTE 8 : VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

La totalité du chiffre d'affaires est réalisé en France

## NOTE 9 : DETAIL DU RESULTAT FINANCIER AU 30 SEPTEMBRE 2011

	30/09/2010	30/09/2011
Intérêts des emprunts et dettes financières	(57)	(105)
Perte sur créance liée à des participations *		(1 550)
Autres charges financières (swap de taux)	(47)	(3)
Produits financiers des participations et comptes rattachés	150	207
Autres produits financiers **		76
Transfert de charges financières *		1 550
Dotation au provision pour dépréciation des titres de participation		(3)
Dotation/Reprise de provision actions propres (Cf. Note 2.2.1)	136	160
<b>TOTAL</b>	<b>182</b>	<b>332</b>

\* Correspond au montant de la créance en compte courant, que la société Cottin Frères détenait sur sa filiale NICOLAS POTEL, abandonné sur l'exercice (Cf. Note 1 et Note 7) et provisionné au titre d'un exercice antérieur. Cette charge a été transférée dans le résultat exceptionnel de l'exercice.

\*\* Correspond à la rémunération de la trésorerie placée par la société sur l'exercice.

## NOTE 10 : DETAIL DU RESULTAT EXCEPTIONNEL AU 30 SEPTEMBRE 2011

	30/09/2010	30/09/2011
Boni/(Mali) de cession des actions propres	(119)	6
Reprise de provision pour risque sur situation nette négative filiale *	138	1 575
Abandon de créance Nicolas Potel **		(1 550)
Impact relatif à la cession des titres ML Parisot	29	
Impact relatif à la cession de Meusault ***		8 052
Produits et charges exceptionnels divers		(41)
Dotation provision pour risque SICA		(41)
Variation de provisions pour restitution d'impôts ****	(87)	(1 562)
<b>TOTAL</b>	<b>(39)</b>	<b>6 439</b>

\* Cf. Note 2.2.1

\*\* Cf. Note 9

\*\*\* Dont 12.247K€ de prix de cession et 4.195K€ correspondant à la valeur des titres et aux frais liés à la cession (Cf. Note 1).

\*\*\*\* Cf. Note 4.

## NOTE 11 : IMPOTS SUR LES BENEFICES AU 30 SEPTEMBRE 2011

### 11.1 : Situation fiscale latente

<i>En K€</i>	<b>Base</b>	<b>Impôt à 34 1/3 %</b>
Allègements : - (Organic)	2	1
- (Participation des salariés) *	65	22
<b>TOTAL</b>	<b>67</b>	<b>23</b>

\* En application de l'accord de participation, la charge de participation légale a été ventilée au sein des sociétés du groupe en fonction de la répartition du montant à verser entre les salariés de chaque société.

### 11.2 : Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	422	(1 231)
Résultat exceptionnel *	6 439	1 715
Participation	(65)	-
<b>TOTAL</b>	<b>6 797</b>	<b>484</b>

\* Dont dotation aux provisions pour restitution des déficits (Cf. Note 10).

La charge d'impôt de l'exercice se ventile comme suit :

- Impôts sur le résultat propre de la société mère : (1.9 M€),
  - Profit d'intégration (antérieurement provisionné) : 1.4 M€(Cf. Note 10)
- TOTAL : (0.5 M€)**

**NOTE 12 : EFFECTIF MOYEN AU 30 SEPTEMBRE 2011**

	30/09/2010	30/09/2011
Cadres	6	6
<b>TOTAL</b>	<b>6</b>	<b>6</b>

**NOTE 13 : REMUNERATIONS**

<i>En milliers d'euros</i>	Septembre 2011	Septembre 2010
Montant des jetons de présence alloués aux membres du conseil de surveillance		
Rémunération allouée au président du conseil de surveillance		
Rémunération allouée aux membres du Directoire		
Montant des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration	23	24
Rémunération allouée aux Administrateurs	85	80
- dont Président Directeur Général	43	40
- dont Directeur Général Délégué	42	40

**NOTE 14 : ENGAGEMENTS FINANCIERS ET SURETES CONSENTIS AU 30 SEPTEMBRE 2011**

<b>Engagements donnés</b>	30/09/2010	30/09/2011
- Hypothèques et nantissement de titres donnés en garantie des emprunts de la SA COTTIN FRERES	21	9
- Cautionnement solidaire de la SA COTTIN FRERES en garantie d'un emprunt souscrit par sa filiale LABOURE ROI		477
- Indemnités de départ à la retraite	107	119
- Convention de garantie d'actif et de passif à l'acquéreur dans le cadre de la cession du Domaine de Meursault		2 275
<b>Engagements reçus</b>	30/09/2010	30/09/2011
- Caution bancaire reçue dans le cadre de la garantie d'actif et de passif suite à la cession du Domaine de Meursault		1 230

**Risque de taux** : dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, la société a détenu sur l'exercice 1 swap de taux.

Les profits et pertes financiers réalisés sur l'exercice sont présentés dans le détail du résultat financier (Cf. Note 9).

#### **NOTE 15 : AUTRES ENGAGEMENTS**

Suite à un contrôle mené conjointement par la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects (DGDDI) ayant abouti pour cette dernière à la notification d'un procès verbal de notification d'infraction en date du 22 septembre 2009, la Brigade Interrégionale d'Enquête Vins de Dijon, qui dépend de la DGCCRF, a dressé en date du 27 septembre 2010 un procès-verbal de délit constatant la réalisation de diverses infractions au Code de la consommation notamment par la société Cottin Frères et sa filiale Laboure Roi. L'incidence financière de ce document n'est pas déterminée ni déterminable à la date d'arrêté des comptes.

La société, en date du 13 décembre 2010 a sollicité la communication des annexes au procès verbal en date du 27 septembre 2010 afin de faire valoir ses droits et de formuler les observations destinées à contester le contenu dudit procès verbal. Ces observations ont été formulées et la procédure se poursuit.

#### **NOTE 16 : MONTANT DES HONORAIRES VERSES AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES :**

Le montant des honoraires versés aux commissaires aux comptes figure dans l'annexe des comptes consolidés.

#### **NOTE 17 : CHARGES A PAYER, CHARGES CONSTATEES D'AVANCE ET PRODUITS A RECEVOIR**

	<b>30/09/2011</b>
<b><u>Produits a recevoir :</u></b>	
Etat, produits à recevoir	3
Créditeurs divers	38
Intérêts courus à recevoir	39
<b>TOTAL</b>	<b>80</b>
<b><u>Charges à payer</u></b>	
Factures non parvenues	88
Intérêts courus comptes courants	97
Congés à payer	32
Dette sur participation	65
Autres charges de personnel à payer	49
Charges sociales sur congés à payer	13
Organismes sociaux, autres charges à payer	29
Etat, charges à payer	2
<b>TOTAL</b>	<b>375</b>
<b>TOTAL charges constatées d'avance</b>	<b>22</b>

## **NOTE 18 : TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES**

Les transactions conclues avec les parties liées autres que les sociétés du Groupe détenues en totalité sont les suivantes :

- Comptes courants d'actionnaires : 4.886 K€(Cf. Note 5.1). Ces comptes courants sont rémunérés au taux fiscalement déductible au 30 septembre 2011.
- Les engagements pris et reçus sont mentionnés dans la note 14 de l'annexe.

## **NOTE 19 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE**

Suite à la décision unanime des associés en date du 26 octobre 2011, la SICA Guilde Des Domaines a été dissoute, puis liquidée, sans incidence significative sur les comptes de la société.

**RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE MERE**  
**AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

Nature des indications	Exercice 2007	Exercice 2008	Exercice 2009	Exercice 2010	Exercice 2011
<b>I. Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	6 742 260	6 742 260	6 742 260	6 742 260	6 742 260
Nombre des actions ordinaires existantes	2 247 420	2 247 420	2 247 420	2 247 420	2 247 420
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer . par conversion d'obligations . par exercice de droits de souscription					
<b>II. Opérations et résultats de l'exercice</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	2 061 969	2 422 316	2 054 030	1 361 438	1 356 352
Résultat avant impôts, participations des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2 694 221	1 083 320	- 217 371	65 387	6 732 933
Impôts sur les bénéfices	124 696	158 396	-	-	483 861
Participation des salariés due au titre de l'exercice	21 872	-	-	-	64 875
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2 486 207	715 502	- 3 254 371	252 393	6 312 641
Résultat distribué	850 084	-	-	-	10 421 895
<b>III. Résultat par action</b>					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	1,13	0,53	-	0,04	2,75
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1,11	0,32	-	1,45	2,81
Dividende distribué	0,38	-	-	-	4,64
<b>IV. Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	8	7	7	6	6
Montant de la masse salariale de l'exercice	870 137	1 161 736	963 192	483 014	470 781
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, oeuvres sociales)	405 570	410 423	317 179	235 017	235 354

Modification du nombre des actions et de leur valeur nominale au cours des cinq derniers exercices :

NEANT



TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS (en milliers d'euros)

INFORMATIONS FINANCIERES	Capital	Capitaux propres avant résultats	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés*	Montant des cautions et avais donnés par la société	Chiffre d'affaires H.T. du dernier exercice écoulé	Résultats (Bénéfice ou perte du dernier exercice cbs)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
<b>A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS CI-DESSOUS</b>											
1. Filiale (+ de 50%)											
LABOURE ROI	806	7 075	100	4 839	4 839	12 274	477	33 938	-2 534		ex 30/09/11
NICOLAS POTEL	50	-2 737	100	1 460	-	450		3 714	2 515		ex 30/09/11
VIGNOBLES & VINEYARDS	10	5	100	10	10	-4					ex 30/09/11
2. Participations (10 à 50%)											
SICA Guilde des Domaines	8	-29	49,60	4				42	-9		ex 30/09/11
<b>B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES OU PARTICIPATIONS</b>											
1. Filiales non reprises au \$ A											
a) Filiales françaises											
b) Filiales étrangères											
2. Participations non reprises au \$ A											
a) Dans des sociétés françaises											
b) Dans des sociétés étrangères											

\* Hors comptes courants d'intégration fiscale

**SA COTTIN FRERES**  
**SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 6.742.260 EUROS**  
**SIEGE SOCIAL : RUE LAVOISIER - 21700 NUITS SAINT GEORGES**  
**RCS : DIJON B 393 305 040**  
**SIRET : 393 305 040 00015 - APE 7022Z**

**RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**(ARTICLE L. 225-37 DU CODE DE COMMERCE)**

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions des articles L. 225-27 du Code de Commerce, je vous rends compte au terme du présent rapport :

- de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil d'administration,
- des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

**Composition, conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration**

***Composition du Conseil d'Administration***

Je vous rappelle que votre Conseil d'Administration est composé de six membres :

- Monsieur Louis COTTIN, Président du Conseil d'administration
- Mesdames Ingrid FESNEAU (\*) et Nathalie AYACHE, Messieurs Nick OPPENHEIM, Armand COTTIN et Jacques CALVET, Membres du Conseil d'administration

(\*) : Madame Ingrid FESNEAU a démissionné de ses fonctions en date du 11 avril 2011 pour motif personnel.

Tous les membres du Conseil ont une expérience approfondie et pluridisciplinaire du monde de l'entreprise et des marchés internationaux.

Au regard des critères internes de qualification de membre indépendant, et notamment compte tenu de l'absence d'intérêts financiers dans le Groupe, Messieurs Nick OPPENHEIM et Jacques CALVET sont considérés comme membres indépendants du Conseil d'Administration.

***Fréquence des réunions***

L'article 12 des statuts prévoit que le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Je vous rends compte des réunions du Conseil d'Administration, qui s'est réuni cinq fois au cours de l'exercice.

Le calendrier et l'agenda des réunions ont été les suivants au cours de l'exercice écoulé :

- Conseil d'Administration du 8 octobre 2010 :
  - approbation du procès verbal de la séance du 25 mai 2010 ;
  - chiffre d'affaires ;
  - résultat ;
  - niveaux des stocks et endettement ;
  - questions diverses.
  
- Conseil d'Administration du 24 janvier 2011 :
  - approbation du procès verbal de la séance du 8 octobre 2010 ;
  - examen des comptes, arrêté du bilan de l'exercice clos le 30 septembre 2010 et des comptes consolidés au 30 septembre 2010 ;
  - fixation de la date de l'assemblée ayant à statuer sur ces comptes et bilan ;
  - rédaction des projets de résolutions à soumettre à l'assemblée ;
  - rédaction du rapport du Conseil d'Administration à l'assemblée ;
  - questions diverses.
  
- Conseil d'Administration du 21 mars 2011 :
  - approbation du procès verbal de la séance du 24 janvier 2011 ;
  - situation économique du groupe ;
  - fixation de la date de l'assemblée générale ordinaire tenue à titre extraordinaire;
  - proposition à l'assemblée générale du montant du dividende à distribuer.
  
- Conseil d'Administration du 30 mai 2011 :
  - approbation du procès verbal de la séance du 21 mars 2011 ;
  - examen de l'assemblée générale mixte du 25 mars 2011 ;
  - examen de l'assemblée générale ordinaire du 6 mai 2011 ;
  - résultat au 31 mars 2011 (1<sup>er</sup> semestre de l'exercice) ;
  - chiffres d'affaires ;
  - niveaux des stocks, endettement, trésorerie ;
  - questions diverses.
  
- Conseil d'Administration du 16 septembre 2011 :
  - approbation du procès verbal de la séance du 30 mai 2011 ;
  - prévisions de chiffre d'affaires et de résultat au 30 septembre 2011 ;
  - niveaux des stocks, endettement ;
  - autorisation de consentir un abandon de créance à la filiale SAS Nicolas Potel ;
  - autorisation à donner en vue de la dissolution – liquidation de la SICA de la Guilde des Domaines et de la rue de la Velle ;
  - questions diverses.

### ***Convocations des membres du Conseil***

Les dates des réunions du Conseil sont fixées d'une réunion sur l'autre. Les membres du Conseil d'Administration sont ensuite convoqués à chaque réunion par lettre simple, environ quinze jours à l'avance.

Les commissaires aux comptes sont convoqués aux réunions du Conseil d'Administration qui examinent les comptes semestriels et les comptes annuels.

### ***Jetons de présence***

Le montant global des jetons de présence proposé au vote des actionnaires fait l'objet d'une étude préalable.

Les jetons de présence sont répartis par le Conseil d'Administration au prorata du temps de présence de ses membres.

Le rapport de gestion donne une information détaillée de la rémunération individuelle de chacun des membres du Conseil d'Administration.

### ***Information des membres du Conseil d'Administration***

Tous les documents et informations nécessaires à la mission des membres du Conseil leur sont mis à disposition.

Pour les réunions du Conseil, les documents et informations font notamment l'objet d'un important rapport d'analyse financière et commerciale qui comporte, de manière très détaillée, toutes les données permettant une appréhension approfondie par les membres du Conseil des activités, des résultats et des perspectives du groupe COTTIN FRERES.

### ***Tenue des réunions***

Les réunions du Conseil d'Administration se tiennent, soit à PARIS, soit au siège social de la société, à NUIITS SAINT GEORGES.

### ***Code de gouvernance - Comités spécialisés***

Les recommandations relatives au code de gouvernance ne sont pas toutes appliquées dans le Groupe, compte tenu de sa taille, d'une part, et de la structure de son capital d'autre part. Toutefois, le Conseil d'Administration veille à ce que l'esprit de ces recommandations soit adapté et respecté, à défaut d'être documenté et formalisé.

Dans le même sens, aucun comité spécialisé n'a été créé à ce jour (aucun mandat d'administrateur n'étant encore arrivé à échéance depuis le 1er exercice clos à compter du 01/01/2008)

### ***Autorisations de conventions par le Conseil***

Au cours de l'exercice écoulé, aucune convention spécifique entre une société du Groupe et un administrateur n'a été autorisée par le Conseil.

### ***Pouvoirs de la Direction Générale***

Aux termes de l'article 15 des statuts de la société, le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers. La société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Sa rémunération est fixée par une délibération du Conseil d'Administration sur son montant et ses modalités.

Aux termes de l'article 16 des statuts de la société, le Directeur Général Délégué dispose des mêmes pouvoirs que le Directeur Général. Sa rémunération est fixée par le Conseil d'Administration.

### ***Procès-verbaux des réunions***

Le procès-verbal des réunions du Conseil d'Administration est établi à l'issue de chaque séance et communiqué en projet à ses membres lors de la convocation de la réunion suivante au cours de laquelle il est approuvé.

### **Procédures de contrôle interne**

Définition du contrôle interne

Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par la Direction Générale, l'encadrement et le personnel de chaque entité du Groupe qui vise à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- application des instructions et orientation fixées par le Directeur Général,
- fiabilité et sincérité de l'information comptable et financière,
- conformité aux lois et règlements en vigueur,
- bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs.

Le Groupe a mis en place un dispositif de contrôle interne dont le but est double : assurer son propre contrôle interne et se donner un rôle de coordination et d'impulsion au sein de l'ensemble du contrôle interne des différentes entités composant le Groupe.

Tout système de contrôle interne trouve ses propres limites dans celles inhérentes aux processus mis en œuvre par des hommes et dans les contraintes de ressources dont toute entreprise doit tenir compte. Le système mis en place ne peut que fournir une assurance raisonnable et non pas une garantie absolue quant à la réalisation des objectifs du Groupe.

### *Processus de contrôle interne*

Eu égard à la taille du Groupe, regroupant moins de 100 personnes, sur le seul site de Nuits-Saint-Georges depuis la vente du Domaine à Meursault, le contrôle interne est centralisé sur le Directeur Général qui en est donc le principal acteur.

Chacun des membres du Groupe dispose de responsabilités organisées par grande fonction : les achats de vins, la production, les ventes, la finance, la gestion des ressources humaines et le développement durable, intégrant la qualité, la sécurité et l'environnement.

Ce système de direction permet une planification et une coordination efficace du dispositif de contrôle interne.

Les responsables fonctionnels et opérationnels sont quant à eux chargés de proposer des plans d'action en adéquation avec les objectifs fixés par le Directeur Général et de mettre en place des méthodes de travail qui soient efficaces et performantes pour les principaux processus opérationnels. Dans ce cadre, ils s'assurent de la bonne mise en place des mesures prises afin de réduire la probabilité de la survenance de principaux risques et d'en limiter, le cas échéant, les conséquences.

### *Les procédures*

Au-delà de cette organisation, le Groupe a mis en place des délégations de responsabilités qui précisent celles des principaux cadres. Les procédures de demande et d'approbation des engagements et des paiements existent dans les différents services du Groupe et renforcent ainsi le contrôle interne.

Des normes de production ont été définies et les procédures opératoires ont été mises en place et suivies dans le cadre des certifications obtenues (British Retail Consortium et International Food Standard) garantissant ainsi à nos consommateurs un niveau élevé de qualité et de sécurité ainsi que le respect de l'environnement.

Dans le cadre d'une politique d'assurance groupe, des contrats ont été souscrits par le Groupe pour offrir une couverture complète de certains risques encourus.

Le Groupe s'est également doté d'un ensemble de règles et méthodes permettant de fournir une information financière fiable. Le calendrier annuel des processus comptables et financiers détaillant les dates de remontées des informations et leur diffusion permet aux responsables de gérer leurs priorités. La centralisation au siège de Nuits-Saint-Georges des travaux de tenue de comptabilité, de reporting et d'une manière générale, de fourniture d'informations financières, garantit l'efficacité de la production des comptes et du processus de décision de gestion.

## ***Gestion des risques***

Les principaux risques opérationnels auxquels le Groupe est soumis sont liés à la mondialisation du marché du vin d'une part, et aux conditions climatiques et leur impact sur la qualité et la quantité des récoltes d'autre part. S'agissant du contexte concurrentiel sur lequel le Groupe évolue, le Groupe continue de valoriser ses marques, signes du savoir-faire et de la qualité. Il reste toutefois soumis aux choix stratégiques ou de positionnement en gamme des grands distributeurs. C'est la raison pour laquelle il étend sa gamme au-delà des produits de Bourgogne. Quant à la gestion des approvisionnements, le Groupe entretient des relations privilégiées avec un certain nombre de viticulteurs et anticipe autant que possible ses besoins, en les concrétisant par des contrats d'achats en amont des récoltes, les prix d'achat étant quant à eux déterminés à l'automne par le marché.

Les risques financiers sont de quatre ordres :

Le risque de change ne porte pas sur les transactions à proprement parler, les achats et ventes étant réalisées en euros de manière quasi-exclusive, mais sur la compétitivité des produits proposés par rapport à des concurrents supportant des coûts dans des devises différentes.

Le risque de liquidité provient quant à lui des besoins capitalistiques de l'activité, en termes d'agencements et installations, mais surtout au fort besoin en fond de roulement lié au financement du stock de vins. Le Groupe s'assure à ce titre le soutien de plusieurs établissements bancaires depuis de nombreuses années, et vérifie en temps réel la pérennité de ses engagements et de leurs conditions.

Le risque de crédit existe du fait de l'absence de garantie sur les crédits consentis aux clients. Toutefois, il faut signaler qu'il n'y a pas de concentration du risque de crédit en raison du nombre important et de l'implantation internationale des clients. Le Groupe gère prudemment les encours de crédit accordés à chacun des clients.

Le risque de taux, contre lequel le Groupe se prémunit partiellement par le biais de couvertures.

## ***Opérations de trésorerie***

Les opérations de trésorerie (change et taux) ainsi que le financement du Groupe sont gérés centralement par la direction financière du Groupe.

## ***Processus de contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière***

Le dispositif de contrôle interne mis en place pour l'élaboration et le traitement des éléments financiers et comptables a pour objectifs :

- le respect de la réglementation comptable et de la bonne application des principes définis par le Groupe,
- la qualité de la remontée de l'information et de son traitement centralisé par le Groupe,
- le contrôle de la production des éléments financiers, comptables et de gestion.

La Direction Financière est garante de la qualité des informations comptables et financières consolidées du Groupe produites.

#### ***Processus de clôture et de consolidation statutaire***

COTTIN FRERES élabore des données consolidées sur une fréquence mensuelle. Le degré de précision des consolidations mensuelles est allégé par rapport à celui requis pour les consolidations semestrielle et annuelle.

#### ***Processus de planification et de contrôle budgétaire***

Le processus de planification stratégique et de contrôle budgétaire participe au contrôle interne. Ce processus comprend l'élaboration d'un plan à moyen terme, d'un budget et des trois réactualisations annuelles.

Les principes et retraitements des données prévisionnelles sont les mêmes que ceux utilisés pour les clôtures.

#### ***Conclusion***

Le Groupe poursuivra sa démarche de constante amélioration de la qualité et de la documentation de son système de contrôle interne visant à terme à évaluer l'adéquation et l'efficacité du contrôle interne.



**EXCO SOCODEC**  
Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie de Dijon  
51 Avenue Françoise Giroud  
Parc Valmy – BP 16601  
21066 DIJON CEDEX

**CLEON MARTIN BROICHOT et Associés**  
Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie de Dijon  
7 rue Marguerite Yourcenar  
BP 67916  
21079 DIJON CEDEX

**SA COTTIN FRERES**  
**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS**  
**EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2011**

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2011, sur :

– le contrôle des comptes annuels de la société COTTIN FRERES, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;

– la justification de nos appréciations ;

– les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- a) l'incertitude exposée dans la note 15 « autres engagements » de l'annexe relatives aux conséquences et à l'appréciation par la Direction de la société des risques liés aux contrôles de la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects et de la Brigade Interrégionale d'Enquête Vins de Dijon intervenus au sein du Groupe de l'annexe.

- b) les informations exposées dans la note 9 « détail du résultat financier » et 10 « Détail du résultat exceptionnel » de l'annexe relative au traitement comptable de l'abandon de créance consenti par la société COTTIN FRERES à sa filiale NICOLAS POTEL.

## **II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations auxquelles nous avons procédé, outre celles ayant conduit à la réserve mentionnée ci-dessus :

En tant que holding du groupe Cottin Frères, votre société détient des titres de participations, dont la valeur au bilan est estimée selon les règles décrites aux notes 2.2.1 et 4 de l'annexe aux comptes sociaux. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies en annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

À l'exception de l'incidence des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Dijon, le 27 janvier 2012

Les Commissaires aux Comptes

---

**EXCO SOCODEC**  
**Olivier PERROUD**

---

**CLEON MARTIN BROICHOT et Associés**  
**Pierre CLEON**

**EXCO SOCODEC**  
Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie de Dijon  
51 Avenue Françoise Giroud  
Parc Valmy – BP 16601  
21066 DIJON CEDEX

**CLEON MARTIN BROICHOT et Associés**  
Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie de Dijon  
7 rue Marguerite Yourcenar  
BP 67916  
21079 DIJON CEDEX

**SA COTTIN FRERES**

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES,  
ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE  
COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION  
DE LA SOCIETE COTTIN FRERES**

**EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2011**

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société COTTIN FRERES et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du Conseil d'administration de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2011.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par les articles L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

### **Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

### **Autres informations**

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Dijon, le 27 janvier 2012

Les Commissaires aux Comptes

---

**EXCO SOCODEC**  
**Olivier PERROUD**

---

**CLEON MARTIN BROICHOT et Associés**  
**Pierre CLEON**

## ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE AU 30 SEPTEMBRE 2011

<i>en milliers d'euros</i>	Note	Septembre 2011	Septembre 2010
<b>ACTIF</b>			
Ecarts d'acquisition	Note 4.1	-	-
Autres immobilisations incorporelles	Note 4.2	14	15
<b>Immobilisations incorporelles</b>		<b>14</b>	<b>15</b>
Terrains		465	465
Terres à vignes		-	-
Actifs biologiques		-	-
Constructions		1 108	1 292
Autres immobilisations corporelles		2 998	3 173
<b>Immobilisations corporelles</b>	Note 4.3	<b>4 571</b>	<b>4 930</b>
Titres de participation de sociétés non consolidées		138	205
Participations mises en équivalence		-	-
Autres actifs financiers		626	13
<b>Actifs financiers</b>	Note 4.4	<b>764</b>	<b>218</b>
<b>Impôts différés actifs</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL ACTIF NON COURANT</b>		<b>5 349</b>	<b>5 163</b>
Stocks	Note 4.5	18 706	15 898
Créances clients	Note 4.6	5 632	6 140
Autres créances d'exploitation	Note 4.6	2 106	802
Actifs d'impôt exigible		-	18
Trésorerie et équivalents de trésorerie		3 639	617
<b>TOTAL ACTIF COURANT</b>		<b>30 083</b>	<b>23 475</b>
<b>Actifs destinés à la vente</b>	Note 2.3.3		11 360
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>35 432</b>	<b>39 998</b>
<b>PASSIF</b>			
Capital social	Note 4.7	6 742	6 742
Ecarts de réévaluation		-	4 980
Résultats non distribués		6 106	10 993
Résultat de l'exercice		1 303	219
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE</b>		<b>14 151</b>	<b>22 935</b>
<b>Intérêts minoritaires en réserves</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>14 151</b>	<b>22 935</b>
Dettes financières à long-terme	Note 4.9	527	422
Provisions	Note 4.8	227	214
Impôts différés passifs	Note 4.14	1 344	66
<b>TOTAL PASSIF NON COURANT</b>		<b>2 098</b>	<b>702</b>
Dettes financières à court terme	Note 4.9	7 616	3 685
Provisions	Note 4.8	1 253	1 018
Dettes d'exploitation	Note 4.10	9 307	7 998
Passifs d'impôts exigibles	Note 4.14	689	-
Autres dettes courantes	Note 4.10	318	38
<b>TOTAL PASSIF COURANT</b>		<b>19 183</b>	<b>12 739</b>
<b>TOTAL PASSIF COURANT ET NON COURANT</b>		<b>21 281</b>	<b>13 441</b>
<b>Passifs destinés à la vente</b>	Note 2.3.3		3 622
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>35 432</b>	<b>39 998</b>



## ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

<i>en milliers d'euros</i>	Note	Septembre 2011	Septembre 2010
<b>COMPTE DE RESULTAT</b>			
Chiffre d'affaires	Note 4.15	31 940	30 472
Achats de vins et matières sèches		(27 686)	(21 903)
Variation des stocks de vins et matières sèches		3 177	(1 488)
<b>Marge brute</b>		<b>7 431</b>	<b>7 081</b>
Autres achats et charges externes		(3 672)	(3 308)
<b>Valeur ajoutée</b>		<b>3 759</b>	<b>3 774</b>
Subvention d'exploitation		491	783
Impôts et taxes		(532)	(236)
Charges de personnel	Note 4.13	(3 086)	(3 144)
Variation des provisions sur créances et litiges		(168)	(768)
Dotations aux amortissements		(905)	(1 163)
<b>RESULTAT OPERATIONNEL COURANT</b>		<b>(441)</b>	<b>(754)</b>
Autres produits et charges opérationnels	Note 4.11	(457)	1 502
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>		<b>(898)</b>	<b>748</b>
Produits financiers		117	42
Charges financières		(192)	(429)
<b>Résultat financier</b>	Note 4.12	<b>(75)</b>	<b>(387)</b>
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>		<b>(973)</b>	<b>361</b>
Impôt sur les bénéfices	Note 4.14	342	(187)
<b>RESULTAT NET AVANT RESULTAT DES ACTIVITES ABANDONNEES</b>		<b>(631)</b>	<b>174</b>
Résultat des activités abandonnées	Note 4.16	1 934	45
<b>RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>		<b>1 303</b>	<b>219</b>
<b>Attribuable à:</b>			
Part du Groupe		1 303	219
Part des intérêts minoritaires		1 303	219
<i>Résultat par action (en euros) :</i>			
de base (résultat net)		0,58	0,10
dilué (résultat net)		0,58	0,10
<b>Etat du Résultat global</b>			
<i>en milliers d'euros</i>		<b>Septembre 2011</b>	<b>Septembre 2010</b>
<b>Résultat net</b>		1 303	219
Variation de juste valeur des terres à vignes			
Résultat global		1 303	219
<b>Attribuable à:</b>			
Part du Groupe		1 303	219
Part des intérêts minoritaires			

## TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

<i>en milliers d'euros</i>	Septembre 2011	Septembre 2010
<b>Flux de trésorerie liés aux activités professionnelles</b>		
Résultat net - part du groupe avant impôt	(973)	361
<b>Charges et produits sans incidence sur la trésorerie :</b>		
Dotations aux amortissements et perte de valeur d'actifs immobilisés	905	1 163
Variation des provisions (yc provision/sociétés non consolidées)	315	786
Paiements fondés sur des actions	-	-
Résultat des cessions d'actifs immobilisés	22	(64)
Paiement des impôts sur le résultat	-	(49)
<b>Marge brute d'autofinancement</b>	<b>269</b>	<b>2 197</b>
(Augmentation)/Diminution des stocks et en-cours	(2 808)	215
(Augmentation)/Diminution des comptes clients et comptes rattachés	508	1 424
Augmentation/(Diminution) des dettes d'exploitation	1 309	1 526
Variation des autres actifs (passifs) d'exploitation	(1 024)	(439)
<b>Variation du besoin en fond de roulement</b>	<b>(2 015)</b>	<b>2 726</b>
<b>Flux net de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>	<b>(1 746)</b>	<b>4 923</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	(701)	(363)
Acquisition de titres de sociétés consolidées	-	-
Variation des autres immobilisations financières	(613)	-
Dettes sur acquisition de titres de sociétés consolidées	-	-
Trésorerie (Dettes) des sociétés acquises	-	-
Cession d'immobilisations	144	377
<b>Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>	<b>(1 170)</b>	<b>14</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Augmentation (diminution) des dettes financières	3 700	(1 155)
(Décaissement)/Encaissement sur cession d'actions propres	421	6
Augmentation de capital	-	-
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(10 422)	-
<b>Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement</b>	<b>(6 301)</b>	<b>(1 149)</b>
<b>Flux net de trésorerie liés aux activités abandonnées</b>	<b>11 907</b>	<b>(43)</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>2 690</b>	<b>3 745</b>
Trésorerie à l'ouverture de la période	(1 407)	(5 152)
Trésorerie à la clôture de la période	1 283	(1 407)
<b>Variation de la trésorerie</b>	<b>2 690</b>	<b>3 745</b>

## VARIATION DES CAPITAUX PROPRES DU GROUPE

<i>en milliers d'euros</i>	Attribuable aux actionnaires de la Société				Intérêts minoritaires	Total
	Capital	Écarts de réévaluation (*)	Résultats non distribués	Dividendes versés	Résultat de l'exercice	
<b>Situation au 1er octobre 2009</b>	<b>6 742</b>	<b>1 884</b>	<b>16 214</b>		<b>(5 234)</b>	<b>19 606</b>
Affectation du résultat 2009			(5 234)		5 234	-
Actions auto-détenues			14			14
Variation de juste valeur des terres à vignes		3 096				3 096
Résultat au 30 septembre 2010					219	219
<b>Situation au 30 septembre 2010</b>	<b>6 742</b>	<b>4 980</b>	<b>10 994</b>		<b>219</b>	<b>22 935</b>
Affectation du résultat 2010			219		(219)	-
Actions auto-détenues			335			335
Variation de juste valeur des terres à vignes		(4 980)	4 980			-
Dividendes versées				(10 422)		(10 422)
Résultat au 30 septembre 2011					1 303	1 303
<b>Situation au 30 septembre 2011</b>	<b>6 742</b>	<b>-</b>	<b>16 528</b>	<b>(10 422)</b>	<b>1 303</b>	<b>14 151</b>

\* Terres à vignes, nettes d'impôts différés,

---

## ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

---

---

### INFORMATIONS COMPTABLES

---

En date du 10 janvier 2012, le Conseil d'Administration de la société a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 30 septembre 2011. Cottin Frères est une société anonyme immatriculée en France.

---

#### NOTE 1 : FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

---

- La société COTTIN FRERES a réalisé le 28 février 2011 la cession du domaine viticole qu'elle détient à Meursault, au profit des acquéreurs et selon les modalités indiquées dans les derniers comptes annuels.

Le prix de cession des parts des deux filiales cédées (la SCI du Domaine René Manuel et la SCEA Château Labouré Roi) s'établit à 12,25 millions d'euros.

Cette cession remplissait les conditions d'application de la norme IFRS 5 lors de l'arrêté des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2010. Les modalités de présentation de cette cession sont détaillées aux notes 2.3.3 et 4.16.

Le Groupe conserve la propriété et l'usage de la dénomination commerciale Labouré Roi sous toutes ses formes.

Désormais, l'activité du Groupe est essentiellement portée sur le négoce de vins, au travers d'un portefeuille de marques, dont LABOURE ROI et NICOLAS POTEL.

- Par ailleurs, l'Assemblée Générale des actionnaires réunie extraordinairement le 6 mai 2011 a décidé la distribution d'un versement exceptionnel d'un montant de 4,64 euros par action. Compte tenu des actions auto-détenues à la date de versement, le décaissement effectif en mai 2011, s'est élevé à 10.422 K€

---

## NOTE 2 : PRINCIPES COMPTABLES

---

### 2.1. GÉNÉRALITES

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe publiés au titre de l'exercice 2011 sont établis conformément aux « International Financial Reporting Standards » (IFRS) adoptées au niveau européen.

L'information financière au 30 septembre 2011 est donc établie sur la base des normes et interprétations IFRS en vigueur au sein de l'Union Européenne au 30 septembre 2011. Les nouvelles normes et interprétations entrées en vigueur au cours de l'exercice n'ont pas d'impact sur les comptes.

#### 2.1.1. Bases de préparation des états financiers

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

Les méthodes comptables adoptées sont cohérentes avec celles de l'exercice précédent, à l'exception des points suivants :

#### **Nouvelles normes, interprétations et amendements appliqués par le Groupe à compter du 1er octobre 2010 :**

Les normes suivantes sont applicables à compter du 1er octobre 2010 :

- Amendement IFRS 2 - Transactions intragroupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie - applicable aux exercices ouverts au 1er janvier 2010.
- Amendement à IFRS 1 - Exemptions complémentaires pour les premiers adoptants - applicable aux exercices ouverts au 1er janvier 2010.
- Amendements à IAS 32 - Classement des droits de souscription émis - applicable aux exercices ouverts au 1er février 2010. Cette norme a été adoptée par l'Union européenne le 1er février 2010.
- IFRIC 19 « Extinction de passifs financiers par la remise d'instruments de capitaux propres », applicable aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2010. Cette norme a été adoptée par l'Union européenne le 23 juillet 2010.
- Amendement d'IFRS 1 consécutif à l'interprétation IFRIC 19.
- Extinction de passifs financiers par la remise d'instruments de capitaux propres, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2010. Cette norme a été adoptée par l'Union européenne le 23 juillet 2010.
- Amendement d'IFRS 1 relatif à l'exemption limitée de l'obligation de fournir des informations comparatives selon IFRS 7 pour les premiers adoptants, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2010. Cette norme a été adoptée par l'Union européenne le 30 juin 2010.

Ces nouveaux textes n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes du Groupe lors de leur première application. Les règles et méthodes comptables ont été mises à jour des modifications induites.

**Normes, interprétations et amendements adoptés par l'Union européenne et d'application optionnelle pour l'exercice clos au 30 septembre 2011 :**

- IAS 24 révisée - Parties liées - applicable aux exercices ouverts au 1er janvier 2011  
Cette norme a été adoptée par l'Union européenne le 19 juillet 2010.
- Amendement d'IFRIC 14 relatif aux paiements d'avance d'exigences de financement minimal, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011. Cette norme a été adoptée par l'Union européenne le 19 juillet 2010.

Ces nouveaux textes n'ont pas été appliqués par anticipation par le Groupe.

**2.1.2. Estimations réalisées**

Dans le cadre de la préparation des états financiers en conformité avec les normes IFRS, la direction est amenée à faire des estimations et des hypothèses qui affectent la pleine application des normes comptables ainsi que l'évaluation qui est faite des actifs, passifs, produits et charges. Ces estimations et hypothèses sont fondées sur l'expérience ainsi que sur un ensemble de critères jugés vraisemblables par la direction, sans nécessairement que les tiers soient en mesure d'en juger. Il est possible que les résultats effectifs soient différents de ces estimations. Les estimations et hypothèses sont revues continuellement. Elles concernent principalement :

- l'estimation des flux futurs de trésorerie dans le cadre des tests de dépréciation,
- les durées d'amortissement des actifs immobilisés ;
- les dépréciations de stocks
- les engagements de retraite.

Les impacts de ces révisions sont enregistrés sur la période comptable au cours de laquelle elles ont eu lieu ou sur les périodes comptables subséquentes le cas échéant. Lorsque ces estimations et hypothèses portent sur des montants significatifs ou lorsque la probabilité de révision est élevée, une information est donnée en annexe.

## 2.2. PRINCIPES COMPTABLES

### 2.2.1. Périmètre et méthodes de consolidation

La consolidation porte sur les sociétés suivantes selon la méthode d'intégration globale dès lors que la société COTTIN Frères contrôle directement ou indirectement ces sociétés et a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles afin d'obtenir les bénéfices de ces activités :

Raison sociale	Nationalité	Siège social	Pourcentage de détention	N° SIREN
SAS Labouré Roi	Française	Meursault	100 %	035 680 123
SICA Guilde Des Domaines (*)	Française	Meursault	49,60 %	405 388 653
SAS Nicolas Potel	Française	Nuits St Georges	100%	408 068 054
EURL Vignobles et Vineyards	Française	Nuits St Georges	100%	497 689 463

(\*) : La société SICA GUILDE DES DOMAINES est consolidée selon la méthode d'intégration globale, dès lors que l'activité et le financement de cette société sont assurés par le Groupe.

La société Laboure Roi USA détenue à 100%, n'est pas consolidée compte tenu de son caractère non significatif (cf. note 4.4).

Variation de périmètre au cours de l'exercice :

La SCI du Domaine René Manuel et la SCEA Château Labouré Roi sont déconsolidées à compter de la date d'effet de la cession (soit au 28 février 2011, Cf. Note 1).

### 2.2.2. Elimination des opérations internes au groupe

Les transactions entre les sociétés consolidées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé sont éliminés.

### 2.2.3. Date d'arrêté des comptes

Toutes les sociétés sont consolidées sur la base de comptes arrêtés au 30 septembre 2011.

### 2.2.4. Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Aucune filiale étrangère n'est comprise dans le périmètre de consolidation.

## **2.3. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES APPLIQUÉES AUX DIFFÉRENTS POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT**

### **2.3.1. Immobilisations incorporelles**

#### Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le coût d'acquisition des titres des sociétés consolidées et l'évaluation à la juste valeur de leurs actifs et de leurs passifs identifiés aux dates d'acquisition. Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de perte de valeur au moins une fois par an au niveau global du groupe, dès lors que son activité est concentrée sur le négoce de vins, qui correspond à l'heure actuelle au seul ensemble homogène d'actifs générant conjointement des flux de trésorerie identifiables. La valeur d'utilité d'une unité génératrice de trésorerie (UGT) est déterminée par la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée au compte de résultat et est imputée en priorité sur l'écart d'acquisition. Les dépréciations relatives aux écarts d'acquisition ne sont pas réversibles.

#### Autres immobilisations incorporelles

Un actif est enregistré à l'actif du bilan s'il est probable que les avantages économiques futurs liés à l'actif bénéficieront au Groupe. Les autres immobilisations incorporelles acquises ou créées par le groupe COTTIN Frères sont comptabilisées au coût d'acquisition ou à leur juste valeur lorsqu'elles ont été évaluées lors de l'acquisition de titres de société consolidée.

Les autres immobilisations incorporelles sont constituées essentiellement de logiciels.

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est déterminable, comme les logiciels, sont amorties sur leur durée d'utilisation.

### **2.3.2. Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terres à vignes, sont évaluées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées. Le cas échéant, le coût total d'un actif est décomposé entre éléments de durées d'utilité différentes, chaque composant étant comptabilisé séparément et amorti sur une durée distincte. Les frais d'entretien et de réparation sont enregistrés en charges dès qu'ils sont encourus, sauf s'il est probable que les avantages économiques futurs associés seront augmentés.

Les terres à vignes sont comptabilisées à leur valeur de marché, conformément au traitement alternatif autorisé par IAS 16. Cette valeur résultait jusqu'au 30 septembre 2009 de données sur les transactions récentes dans les mêmes appellations, tenant compte des spécificités des parcelles concernées, sur la base de valeurs attestées par expert. Au 30 septembre 2010, les terres à vignes ont été évaluées à la juste valeur induite par le prix de cession de l'ensemble des actifs du Groupe à Meursault et classées parmi les actifs destinés à être cédés (cf. Note 2.3.3). Au 30 septembre 2011, le groupe ne possède plus d'immobilisation réévaluée en raison d'une juste valeur supérieure à la valeur résultant de la méthode du coût amorti.

Les pieds de vignes sont des actifs biologiques au sens d'IAS 41. Leur valeur de marché étant peu différente de leur valeur historique, aucune réévaluation de ces actifs n'est pratiquée. Ils sont amortis sur une durée de 25 ans. Au 30 septembre 2011, le Groupe ne possède plus de pieds de vigne depuis qu'il a été amputé du Domaine situé à Meursault (Cf. Note 1).



Les durées et modes d'amortissement des autres immobilisations corporelles sont fonction de la façon dont les avantages économiques futurs seront consommés. Par conséquent, les amortissements sont calculés suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition ou de production, le cas échéant diminué de la valeur résiduelle estimée, et les durées d'amortissement des immobilisations corporelles les plus couramment pratiquées sont les suivantes :

	<b>Durée</b>
Constructions	20 à 40 ans
Installations et agencements	8 ans
Matériels et équipements industriels	5 à 15 ans
Matériel de transport	3 à 5 ans
Mobilier et matériel de bureau	3 à 10 ans

Ces durées sont revues régulièrement et les changements d'estimation sont comptabilisés sur une base prospective. S'il existe un indice de perte de valeur, la valeur recouvrable des actifs corporels ou unités génératrices de trésorerie auxquels appartiennent les actifs est comparée à la valeur comptable. Toute perte de valeur est comptabilisée au compte de résultat.

### **2.3.3. Actifs et passifs destinés à être cédés**

En application de la norme IFRS 5, les actifs et passifs qui sont immédiatement disponibles pour être vendus, et dont la vente est hautement probable, sont classés en actifs et passifs destinés à être cédés.

Quand plusieurs actifs sont destinés à être cédés lors d'une transaction unique, on considère le groupe d'actifs dans son ensemble ainsi que les passifs qui s'y rattachent.

La cession est intervenue au cours de la période, de telle sorte que :

- le bilan consolidé n'intègre plus d'actifs et de passifs en cours de cession,
- les éléments du résultat et du tableau de flux de trésorerie relatifs à ces activités cédées ont été isolés dans les états financiers pour toutes les périodes présentées.

### **2.3.4. Stocks et en cours**

Les stocks sont évalués à leur coût de revient, intégrant leur coût d'acquisition (selon la méthode de prix moyen pondéré par article) augmenté des frais de mise en bouteilles et du coût de la main d'œuvre.

Des dépréciations sont constatées lorsque la valeur de réalisation nette est inférieure au coût de production. A cet égard, le groupe examine notamment l'adéquation de son stock (par appellation et millésime) aux conditions du marché. Les variations de provision pour dépréciation de stocks sont comptabilisées parmi les autres produits et charges opérationnels.

La norme IAS 23 révisée (Coûts d'emprunt) ne modifie pas le calcul du coût de revient des stocks de vins du Groupe ; les bien produits « en grande quantité de manière répétitive », n'entrant pas dans son champs d'application.

### **2.3.5. Créances**

Les créances et dettes sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Les créances sont, s'il existe un indice de perte de valeur, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions sont constituées progressivement dès lors que l'ancienneté des créances est le principal indicateur de risque.

Les créances et les dettes en monnaies étrangères sont converties et comptabilisées en euros sur la base du cours de change à la clôture.

Les créances dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées parmi les immobilisations financières.

### **2.3.6. Impôts sur les bénéfices et provisions pour impôts différés**

Les impôts différés reflètent les différences dans le temps, entre la comptabilisation des charges et produits dans le résultat comptable et leur prise en compte dans le résultat fiscal, ainsi que la fiscalité latente afférente aux réévaluations effectuées lors des acquisitions. Ils sont calculés sur toutes les différences temporelles entre la base imposable et la valeur en consolidation des actifs et passifs.

Ils reflètent également les différences temporaires dégagées par certains retraitements de consolidation, effectués en vue d'harmoniser les règles d'évaluation des comptes des différentes filiales.

Les actifs d'impôts différés sur les reports déficitaires sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que l'entité déficitaire disposera des bénéfices imposables futurs sur lesquels les pertes fiscales non utilisées pourront être imputées.

La méthode dite du report variable est appliquée. Ainsi, les impôts différés sont calculés sur la base du dernier taux voté ou quasi adopté à la date de clôture.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne font pas l'objet d'un calcul d'actualisation à la valeur actuelle.

### **2.3.7. Trésorerie et équivalent de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les comptes en banque disponibles, la caisse, les dépôts à court terme dont la date d'échéance est généralement inférieure à trois mois.

La trésorerie nette du tableau des flux de trésorerie consolidés comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, nets des soldes créditeurs de banques et des billets à ordre.

### **2.3.8. Provisions**

Une provision est comptabilisée lorsque le groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) et qu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie. Ces provisions sont évaluées par le Groupe au mieux de la connaissance des risques encourus.

### **2.3.9. Provisions pour retraite**

Le coût des indemnités de départ est pris en charge au fur et à mesure de l'acquisition des droits pour les salariés. Les droits sont déterminés à la clôture de l'exercice en tenant compte

de l'ancienneté du personnel et de la probabilité de présence dans l'entreprise à la date de départ en retraite. Le calcul repose sur une mesure actuarielle et prospective intégrant des hypothèses de mortalité, de rotation de personnel et d'évolution des salaires. La variation des engagements de retraite entre deux périodes est comptabilisée dans le compte de résultat consolidé.

### **2.3.10. Résultat par action**

Le résultat de base par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat par action après dilution est identique, dans la mesure où aucun instrument dilutif n'a été émis par le groupe à ce jour.

### **2.3.11. Revenu**

Le revenu est comptabilisé lorsqu'il est probable que les risques et avantages inhérents à la propriété sont transférés à l'acheteur (généralement, à la date du transfert de propriété des produits, c'est-à-dire lors de l'expédition).

Le revenu est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, donc après déduction des remises ou rabais commerciaux et des escomptes. Les coûts de transport facturés aux clients sont compris dans le revenu. Les coûts de transport supportés par le Groupe sont inclus dans les charges externes.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en compte de résultat lorsque les conditions d'attribution mentionnées sur la notification sont remplies (ex : engagement de dépenses pour l'exportation conditionnant le versement de la subvention).

### **2.3.12. Autres produits et charges opérationnels**

Le résultat opérationnel courant correspond au résultat de l'ensemble consolidé avant prise en compte :

- des plus et moins values de cessions d'actifs ;
- des pertes de valeur d'actifs (y compris des écarts d'acquisition et des titres de sociétés non consolidées) ;
- des pertes, profits, variation de provisions concernant des événements exceptionnels et matériels ;
- des variations de provision pour dépréciation de stocks ;
- des produits et charges financiers ;
- des impôts sur les bénéfices.

### **2.3.13. Produits et charges financiers**

Les produits et charges financiers comprennent :

- les charges et produits d'intérêts sur la dette nette consolidée, constituée des emprunts, des autres passifs financiers, de la trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- les dividendes reçus des participations non consolidées ;
- le résultat de change sur opérations financières ;
- les produits de placement de trésorerie.

---

### NOTE 3 : SECTEURS OPERATIONNELS

---

L'information sectorielle présentée s'inscrit dans la continuité de la présentation des activités telles que retenue pour les exercices antérieurs et en conformité avec l'organisation de la force commerciale du Groupe : la seule activité exercée par le groupe Cottin Frères est le négoce de vins, de Bourgogne pour la large majorité, par le biais de son portefeuille de marques dont les principales sont LABOURE ROI et NICOLAS POTELE.

A cet égard, l'adoption de la norme IFRS 8 n'a pas d'impact.

---

### NOTE 4 : COMPLEMENTS SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

---

#### 4.1 ECARTS D'ACQUISITION

<i>en milliers d'euros</i>	Septembre 2011	Septembre 2010
<b>Valeur début de période</b>	1 466	1 466
Acquisitions		
Diminutions	(118)	
Dépréciation	(1 348)	(1 466)
<b>Valeur fin de période</b>	-	-

Depuis le 30/09/2009, les écarts d'acquisition sont dépréciés en totalité.

La diminution est liée à la sortie du Domaine de Meursault.

#### 4.2 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

<i>en milliers d'euros</i>	Septembre 2011	Septembre 2010
<b>Valeur brute début de période</b>	310	307
Acquisitions	11	4
Cessions	(1)	(1)
<b>Valeur brute fin de période</b>	320	310
Amortissements cumulés	(306)	(295)
<b>Valeur nette fin de période</b>	<b>14</b>	<b>15</b>

### 4.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Au 30 septembre 2011 :

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur en début de période	Acquisitions	Transfert	Diminutions ou cessions	Valeur en fin d'exercice
Terrains et agencements (autres que terres à vignes)	465				465
Terres à vignes	-				-
Actifs biologiques	-				-
Constructions	4.612				4.612
Matériel, outillage et autres immobilisations	13.267	689	10	(1.300)	12.666
<b>Valeur brute</b>	<b>18.344</b>	<b>689</b>	<b>10</b>	<b>(1.300)</b>	<b>17.744</b>
Actifs biologiques	-				-
Constructions	(3.320)	(184)			(3.504)
Matériel, outillage et autres immobilisations	(10.095)	(708)		1.134	(9.669)
<b>Amortissements</b>	<b>(13.415)</b>	<b>(892)</b>	<b>-</b>	<b>1.134</b>	<b>(13.173)</b>
<b>Valeur nette</b>	<b>4.930</b>	<b>(203)</b>	<b>10</b>	<b>(166)</b>	<b>4.571</b>

Le Groupe ne recourt pas au financement par crédit-bail. Aucun retraitement n'est donc effectué à ce titre.

Le transfert mentionné dans le tableau ci-dessus correspond à une régularisation comptable intervenue dans le cadre de la cession du Domaine de Meursault.

### 4.4 ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

<i>en milliers d'euros</i>	Septembre 2011	Septembre 2010
Valeur brute des titres de sociétés non consolidées (cf. note 2.2.1)	305	305
Provisions pour dépréciation *	(167)	(100)
<b>Valeur nette des titres de sociétés non consolidées</b>	<b>138</b>	<b>205</b>
Prêts, dépôts et cautionnements **	626	13
<b>Montant net</b>	<b>764</b>	<b>218</b>

\* Une dépréciation complémentaire de 67K€ a été constatée sur les titres de la société Labouré-Roi USA, afin d'ajuster la valeur nette des titres sur la quote-part de situation nette détenue. Cette dotation a été constatée parmi les autres charges opérationnelles (Cf. Note 4.11).

\*\* Au 30 septembre 2011, 615K€ sont bloqués sur un compte bancaire courant pour une période supérieure à un an, dans le cadre de la garantie donnée suite à la cession du Domaine de Meursault.

#### 4.5 STOCKS ET EN-COURS

<i>en milliers d'euros</i>	Septembre 2011	Septembre 2010
Marchandises	17.766	14.749
Produits sec et autres consommables	2.786	2.626
Dépréciation	(1.846)	(1.477)
<b>Montant net</b>	<b>18.706</b>	<b>15.898</b>

#### 4.6 CREANCES D'EXPLOITATION

<i>en milliers d'euros</i>	Septembre 2011	Septembre 2010
Valeur brute	5.956	6.530
Dépréciation	(324)	(390)
<b>Valeur nette des créances clients</b>	<b>5.632</b>	<b>6.140</b>
Valeur brute	2.106	1.530
Dépréciation	-	-
Intercos actifs destinés à la vente	-	(728)
<b>Valeur nette des autres créances d'exploitation</b>	<b>2.106</b>	<b>802</b>

Les autres créances d'exploitation sont essentiellement constituées de :

- Subventions à recevoir : 0.9M€
- Crédit de TVA et autres comptes de TVA débiteurs : 0.3M€
- 0.6M€ correspondant à une somme bloquée sur un compte bancaire courant, dans le cadre de la garantie donnée suite à la cession du Domaine de Meursault et devenue disponible le 1er octobre 2011
- 0.2M€ d'acomptes versés aux fournisseurs.

La ventilation des créances clients par échéance se présente comme suit :

	Créances	Echues	Non échues	Ventilation par échéance				
				< 1 mois	< 2 mois	< 3 mois	< 6 mois	> 6 mois
Valeur Brute (1)	5 956	1 021	4 935	1 454	3 074	363	44	-
Dont provisionné (2)	354	354						
Provision correspondante (3)	324	324						
Dont non provisionné (1) - (2)	5 602	667	4 935	1 454	3 074	363	44	-
Valeur Nette : (1) - (3)	5 632	697	4 935	1 454	3 074	363	44	-

La provision pour dépréciation des créances clients a évolué comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	<b>Septembre 2011</b>
<b>Ouverture</b>	<b>390</b>
Dotation (1)	15
Reprise (2)	81
<b>Clôture</b>	<b>324</b>
Variation des provisions (1-2)	(66)
Rentrées sur créances amorties	(66)
Charge de l'exercice liée aux impayés	-

#### **4.7 CAPITAL EMIS ET RESERVES**

Le capital social est composé de 2 247 420 actions d'une valeur nominale de 3 euros.

#### **4.8 PROVISIONS**

##### **4.8.1 Provision pour engagements de retraites**

<i>en milliers d'euros</i>	<b>Valeur au début de l'exercice</b>	<b>Dotations</b>	<b>Utilisations et reprises</b>	<b>Valeur à la fin de l'exercice</b>
Provisions pour engagements de retraites	214	13		227

Les taux utilisés pour le calcul des engagements de retraite sont de 4% pour le taux d'actualisation brut d'inflation et de 2 % pour l'augmentation moyenne des salaires. L'âge de départ à la retraite est de 62 ans. Le taux de charges sociales retenu est de 42%. Le taux de turn-over utilisé s'élève à 2% pour les salariés âgés de 40 ans et moins et 1% au-delà.

Au compte de résultat, la dotation aux provisions de 13K€ a été constatée en « charges de personnel » (Cf. Note 4.13).

## 4.8.2 Provision pour charges

<i>en milliers d'euros</i>	Valeur au début de l'exercice	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Valeur à la fin de l'exercice
Litige Douanes et DGCCRF*	250				250
Provision pour charges **	96		(18)		78
Provision pour litiges ***	672	360	(68)	(39)	925
<b>TOTAL</b>	<b>1.018</b>	<b>360</b>	<b>(86)</b>	<b>(39)</b>	<b>1.253</b>

\* Suite à un contrôle mené conjointement par la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects (DGDDI) ayant abouti pour cette dernière à la notification d'un procès verbal de notification d'infraction en date du 22 septembre 2009, la Brigade Interrégionale d'Enquête Vins de Dijon, qui dépend de la DGCCRF, a dressé en date du 27 septembre 2010 un procès-verbal de délit constatant la réalisation de diverses infractions au Code de la consommation notamment par la société Cottin Frères et sa filiale Laboure Roi. L'incidence financière de ce document n'est pas déterminée ni déterminable à la date d'arrêté des comptes.

La société, en date du 13 décembre 2010 a sollicité la communication des annexes au procès verbal en date du 27 septembre 2010 afin de faire valoir ses droits et de formuler les observations destinées à contester le contenu dudit procès verbal. Ces observations ont été formulées et la procédure se poursuit.

La provision constituée, correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources par la direction au titre des deux procès-verbaux établis par la DGDDI et la DGCCRF, sans qu'il soit possible de prévoir l'échéance et l'issue des procédures, n'a pas évolué au cours de l'exercice en l'absence d'évènement nouveau.

\*\* Provision pour charges liée à la perte résultant d'un contrat de sous-location d'un entrepôt.

\*\*\* Divers litiges liés à l'exploitation, dont l'un s'est soldé favorablement sur la période.

## 4.9 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

La ventilation par échéance est la suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	Septembre 2011	Septembre 2010
échéances		
De un à deux ans	243	277
De deux à trois ans	101	145
De trois à quatre ans	104	-
Au-delà	79	-
<b>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à long et moyen terme *</b>	<b>527</b>	<b>422</b>
Concours bancaires courants	2.356	1.993
Part à moins d'un an des emprunts	372	421
Autres dettes financières à court terme **	4.888	1.950
Intercos passifs destinés à la vente	-	(679)
<b>Dettes financières court terme</b>	<b>7.616</b>	<b>3.685</b>
<b>Total des emprunts et dettes financières</b>	<b>8.143</b>	<b>4.107</b>

\*Le groupe a souscrit un nouvel emprunt sur l'exercice (0.5M€), dans le but de financer divers matériels d'équipement.



\*\*Comptes courants d'actionnaires, rémunérés au taux fiscalement déductible.

La ventilation des échéances à plus d'un an est la suivante :

<i>en milliers d'euros</i>	Septembre 2011	Septembre 2010
A taux fixe	473	305
A taux variable	54	117
<b>Total</b>	<b>527</b>	<b>422</b>

#### 4.10 DETTES D'EXPLOITATION ET AUTRES DETTES

<i>en milliers d'euros</i>	Septembre 2011	Septembre 2010
Dettes fournisseurs	7.286	6.138
Autres dettes (mandataires)	124	120
Dettes sociales *	1.022	694
Dettes fiscales	182	306
Autres créditeurs **	813	827
Intercos passifs destinés à la vente		(49)
Produits constatés d'avance ***	198	
<b>Valeur des fournisseurs et autres créditeurs</b>	<b>9.625</b>	<b>8.036</b>

\*La hausse des dettes sociales s'explique par la participation des salariés (0.3M€) générée suite à la cession du Domaine de Meursault (Cf. Note 4.16).

\*\* Les autres créditeurs sont principalement constitués des avances et acomptes reçus.

\*\*\* Les produits constatés d'avance concernent essentiellement des subventions.

#### 4.11 AUTRES CHARGES ET PRODUITS OPERATIONNELS

<i>en milliers d'euros</i>	Septembre 2011	Septembre 2010
Variation des dépréciations de stocks	(369)	1463
Résultat de cession d'actifs	(24)	64
Dépréciation de titres LR USA (cf. Note 4.4)	(67)	(26)
Divers	3	1
<b>Total</b>	<b>(457)</b>	<b>1.502</b>

## 4.12 RESULTAT FINANCIER

<i>en milliers d'euros</i>	Septembre 2011	Septembre 2010
Résultat de change	48	(2)
Autres produits financiers	76	-
Intérêts des emprunts et dettes financières *	(199)	(385)
<b>Total</b>	<b>(75)</b>	<b>(387)</b>

\*dont intérêts des comptes courants d'actionnaires, rémunérés au taux fiscalement déductible.

## 4.13 FRAIS DE PERSONNEL ET EFFECTIFS

### Frais de personnel

<i>en milliers d'euros</i>	Septembre 2011	Septembre 2010
Charges salariales	2.166	2.237
Charges sociales	907	889
Provision pour engagements de retraite	13	18
<b>Total frais de personnel des activités poursuivies</b>	<b>3.086</b>	<b>3.144</b>

### Effectifs

	Septembre 2011	Septembre 2010
Cadres	12	12
Agents de maîtrise	10	11
Employés	23	24
Ouvriers	28	32
<b>Total</b>	<b>73</b>	<b>79</b>

## 4.14 IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES ET IMPÔTS DIFFÉRÉS

### 4.14.1 VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

L'impôt comptabilisé dans le résultat peut s'analyser comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	Septembre 2011	Septembre 2010
Impôts courants	(718)	(20)
Impôts différés	1 060	(167)
<b>Impôts sur les résultats</b>	<b>342</b>	<b>(187)</b>

### 4.14.2 TAUX EFFECTIF D'IMPOT

Le rapprochement entre le taux effectif d'impôt sur le résultat et le taux théorique peut s'analyser comme suit :

	30 septembre 2011		30 septembre 2010	
	%	K€	%	K€
Impôt théorique	34,33%	(334)	34,33%	119
Impact contrôle fiscal	-	-	15,03%	52
Effet des autres charges non déductibles	-2,74%	27	3,95%	14
Ecart entre taux d'impôt différé et taux théorique	4,04%	(39)		
Autres	-0,48%	4	0,71%	2
<b>Impôt réel</b>	<b>35,15%</b>	<b>(342)</b>	<b>54,02%</b>	<b>187</b>

### 4.14.3 ANALYSE DES IMPOTS DIFFÉRÉS

La position fiscale différée s'analyse comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	Septembre 2011		Septembre 2010	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Amortissements dérogatoires		239		230
Provisions pour hausse de prix		1.201		1.167
Décalages temporaires	116		13	
Provision pour engagement de retraite	78		74	
Déficits reportables *	9		1.383	
Différences d'amortissement		109		169
Autres	2		30	
<b>Total</b>	<b>205</b>	<b>1.549</b>	<b>1.500</b>	<b>1.566</b>
<b>Position nette</b>		<b>1.344</b>		<b>66</b>

\* Les déficits Groupe ont été imputés en totalité pour le calcul de l'impôt sur les sociétés au 30 septembre 2011 (montant : 3.9 M€).

Après imputation, le montant de l'impôt sur les sociétés à payer au titre de l'exercice, s'élève à 0.7 M€

Les impôts différés passifs antérieurement comptabilisés du fait de la différence entre la valeur vénale des vignes et leur valeur fiscale figuraient parmi les passifs destinés à être cédés au 30 septembre 2010 (Cf. Note 4.16).

#### 4.15 VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

<i>En milliers d'euros</i>	<b>Septembre 2011</b>	<b>Septembre 2010</b>
France	9.115	8.580
Etranger et DOM TOM	12.614	11.976
CEE	10.211	9.916
<b>Total</b>	<b>31.940</b>	<b>30.472</b>

Deux clients représentent individuellement plus de 10% du chiffre d'affaires consolidé au 30 septembre 2011 : 15% avec un client implanté en France et 16% avec un client appartenant à la zone UE.

#### 4.16 RESULTAT DES ACTIVITES ABANDONNEES

Comme indiqué en Note 1, le Groupe a cédé au cours du semestre le Domaine de Meursault, générant un résultat net de 1.934 K€ qui s'analyse comme suit :

	<b><u>K€</u></b>
Prix de cession :	12.247
Valeur comptable consolidée au 30 septembre 2010 (hors impôt)	(10.565)
Frais liés à la cession (honoraires, participation des salariés)	(1.052)
<b>Résultat brut des activités cédées :</b>	<b>630</b>
Impôt exigible	(2.353)
Impôts différés *	3.657
<b>Résultat net des activités cédées :</b>	<b>1.934</b>

\* : Un impôt différé passif était constaté jusqu'au 30 septembre 2010 sur les différences entre la valeur consolidée des terres à vignes (cf. Note 2.3.2) et leur valeur fiscale. Or, dans le cadre de la cession, l'impact a été amoindri en cédant les titres plutôt que les actifs du Domaine de Meursault.

Les flux de trésorerie correspondants sont les suivants :

	<b>K€</b>
Prix de cession	12.247
Remboursement compte courant Groupe	753
Frais lié à la cession	(1.052)
Autres	(41)
<b>Flux net de trésorerie liés aux activités abandonnées</b>	<b>11.907</b>

#### 4.17 REMUNERATIONS

<i>En milliers d'euros</i>	<b>Septembre 2011</b>	<b>Septembre 2010</b>
Montant des jetons de présence alloués aux membres du conseil de surveillance		
Rémunération allouée au président du conseil de surveillance		
Rémunération allouée aux membres du Directoire		
Montant des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration	23	24
Rémunération allouée aux Administrateurs	85	80
- dont Président Directeur Général	43	40
- dont Directeur Général Délégué	42	40

Les dirigeants ne disposent d'aucun avantage postérieur à l'emploi.

Les rémunérations mentionnées ci-dessus ne comprennent pas les charges sociales ni les charges fiscales assises sur les salaires.

---

## NOTE 5 : AUTRES INFORMATIONS

---

### 5.1 INFORMATIONS RELATIVES AUX INSTRUMENTS FINANCIER :

- **Risque de crédit :**

Le Groupe ne dispose d'aucune garantie sur les crédits consentis aux clients. Toutefois, il faut signaler qu'il n'y a pas de concentration du risque de crédit en raison du nombre important et de l'implantation internationale des clients. Le Groupe gère prudemment les encours de crédit accordés à chacun des clients. Dès lors il n'a pas été jugé opportun de recourir à une assurance crédit. Le risque maximum correspond à l'encours de créances clients, net des dépréciations comptabilisées (cf. Note 4.6).

- **Risque de liquidité :**

L'endettement porte principalement sur des lignes de crédit à court terme finançant en partie le besoin en fonds de roulement. Ces lignes sont souscrites auprès de plusieurs établissements bancaires dans des proportions et à des conditions équivalentes. Le montant des crédits court terme confirmés par écrit au 30 septembre 2011 s'établit à 10.8 M€ (dont 2.3M€ ayant une échéance à fin mars 2012).

- **Risque de marché :**

- **Risque de change :** la société facture l'essentiel ses clients en euros, mais peut se trouver confrontée à une hausse mécanique de ses tarifs dans les pays utilisateurs de devises. Pour les créances facturées en devises (peu significatives), la société supporte les risques de change correspondants à hauteur des créances engagées. Toutefois, elle est amenée à se couvrir quand le risque de fluctuation des taux est jugé significatif.

Le montant des couvertures de change à terme détenues par le groupe au 30/09/2011 est le suivant :

<i>en millions d'euros</i>	<b>Montant en USD</b>	<b>Montant en Euros</b>	<b>Taux conversion moyen</b>
	1	0,73	1,3628

- **Risque de taux :** dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, le groupe a détenu sur l'exercice :
  - 3 swaps de taux qui sont arrivés à échéance au cours de l'exercice,
  - 1 swap de taux conclu au cours de l'exercice, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

<i>en millions d'euros</i>	<b>Nominal</b>	<b>Taux</b>	<b>Échéance</b>
Swap	2,5	Euribor 3 mois*	30/09/2013

*\*avec taux fixe à 1.31%.*

Le montant des pertes financières réalisées sur l'exercice se sont élevées à : 8K€

Pour la partie de l'endettement non couverte, le Groupe reste exposé à un risque de hausse des taux d'intérêt qui pourrait dégrader son résultat financier, si sa trésorerie ne bénéficiait pas également d'une hausse.

## 5.2 SURETES CONSENTIES

Le solde des emprunts auprès d'établissements de crédit est garanti par des hypothèques, des nantissements de fonds, de titres ou de matériel.

<u>En K€</u>	<u>Septembre 2011</u>	<u>Septembre 2010</u>
Solde des emprunts :		
▪ garantis par des nantissements de fonds :	597	225
▪ sans garanties :	<u>302</u>	<u>618</u>
<b>TOTAL :</b>	<b>899</b>	<b>843</b>

## 5.3 AUTRES ENGAGEMENTS FINANCIERS

Au 30 septembre 2011, le montant des engagements d'achats de vins et de raisins s'élève à 3.737K€ contre 1.888K€ au 30 septembre 2010.

Par ailleurs, à la cession du Domaine de Meursault (cf. Note 1) la société a consenti une convention de garantie d'actif et de passif à l'acquéreur, elle-même garantie par une caution bancaire (plafond : 2.3 M€ dégressive jusqu'au 30 juin 2013 et pour la durée du délai de prescription applicable en matière fiscale, parafiscale, sociale, environnementale) (Cf. Notes 4.4 et 4.6).

## 5.4 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Suite à la décision unanime des associés en date du 26 octobre 2011, la SICA Guilde Des Domaines a été dissoute, puis liquidée, sans incidence significative sur les comptes ou la marche des affaires du Groupe.

## 5.5 INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

Les transactions entre la société mère et ses filiales entrant dans le périmètre de consolidation, qui sont des parties liées, ont été éliminées en consolidation et ne sont pas présentées dans ces notes.

Les transactions entre la société mère et les filiales exclues du périmètre de consolidation ne sont pas significatives.

Enfin, les transactions conclues avec les parties liées autres que les sociétés du Groupe détenues en totalité sont les suivantes :

- Comptes courants d'actionnaires : 4.888 K€(Cf. Note 4.9). Ces comptes courants sont rémunérés au taux fiscalement déductible au 30 septembre 2011.
- Les engagements pris et reçus sont mentionnés dans la note 5.3 de l'annexe.

## 5.6 MONTANT DES HONORAIRES VERSES AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires des commissaires aux comptes pris en charge dans le cadre de missions effectuées en 2011 sont les suivants :

en euros	EXCO-SOCODEC				CLEON MARTIN BROICHOT			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010
<b>Audit</b>								
* Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes annuels et consolidés								
- Emetteur	22 600	14 340	40%	33%	18 700	14 200	100%	100%
- Filiales intégrées globalement	30 280	26 790	54%	62%				
* Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
- Emetteur	3 500	2 000	6%	5%				
- Filiales intégrées globalement								
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>56 380</b>	<b>43 130</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>18 700</b>	<b>14 200</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>
<b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</b>								
- Juridique, fiscal, social								
- Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)								
<b>SOUS TOTAL</b>	-	-			-	-		
<b>TOTAL</b>	<b>56 380</b>	<b>43 130</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>18 700</b>	<b>14 200</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>



**SA COTTIN FRERES**  
**SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 6.742.260 EUROS**  
**SIEGE SOCIAL : Rue Lavoisier**  
**21700 NUITS SAINT GEORGES**  
**RCS : DIJON B 393 305 040**  
**SIRET : 393 305 040 00015 - APE 7022Z**

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**DU 30 MARS 2012**

Chers actionnaires,

Vous avez été convoqués en assemblée générale à l'effet de délibérer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2011, d'affecter le résultat dudit exercice et de statuer sur les conventions réglementées intervenues ou poursuivies au cours de ce même exercice.

A l'occasion de cette assemblée, nous devons vous exposer la situation de la société durant l'exercice écoulé, son évolution prévisible et les événements importants survenus entre la date de clôture et la date d'établissement de ce rapport.

Nous vous précisons que les commentaires chiffrés sont faits sous réserve de l'approbation des comptes tels qu'ils vous sont présentés.

Notre chiffre d'affaires consolidé enregistre une croissance de 4.8 %.

L'évolution des ventes est variable selon les pays :

- Japon	:	+ 13.8 %
- Autres Pays d'Asie	:	+ 5.7 %
- Royaume-Uni	:	- 6.1 %
- Amérique	:	+ 0.8 %
- Europe continentale	:	+ 13.0 %
- France	:	+ 6.2 %

L'évolution des chiffres clés du compte de résultat est la suivante par rapport l'exercice précédent (données IFRS) :

(en M€)	2010/2011	2009/2010	Evolution
Chiffre d'affaires	31.94	30.47	+4.8 %
Résultat opérationnel courant	-0.44	-0.75	+0.31 M€
Résultat opérationnel	-0.90	0.75	-1.65 M€
Résultat avant impôts	-0.97	0.36	-1.33 M€
Résultat net des activités poursuivies	-0.63	0.17	-0.80 M€
Résultat des activités abandonnées	1.93	0.04	+1.89 M€
Résultat net (part du groupe)	1.30	0.22	+5.45 M€

La hausse du chiffre d'affaires, avec un taux de marge comparable, a permis une meilleure absorption des coûts, le résultat opérationnel courant progressant de 0.3 M€, mais restant déficitaire.

Le résultat opérationnel est inférieur au résultat opérationnel courant du fait de l'augmentation globale du montant des provisions sur stocks de vins de 0.4 M€: le Groupe a certes repris 0.6 M€ de provisions antérieures non consommées, mais il a été contraint de doter 1.0 M€ supplémentaire en raison des perspectives de ventes de certains vins, qui se sont dégradées compte tenu de la conjoncture économique de fin 2011. A l'inverse, la société avait pu, au cours de l'exercice précédent, vendre des vins dans de meilleures conditions qu'escompté. Elle avait alors constaté une reprise de 1.5 M€ Le résultat opérationnel est donc une perte de 0.9 M€, contre un profit de 0.75 M€ au cours de l'exercice précédent.

Le résultat financier est en nette amélioration, en lien avec la poursuite du désendettement du Groupe. La vente des actifs du Groupe à Meursault (cf. ci-dessous) a un impact négligeable sur le résultat financier, dans la mesure où l'essentiel du produit de la cession, encaissé début mars 2011, a été distribué aux actionnaires début mai 2011.

Le résultat avant impôt est donc une perte brute de l'ordre d'un million d'euros, principalement impacté par la perte d'exploitation (qui s'améliore néanmoins) et les dépréciations exceptionnelles de stocks.

Enfin, l'exercice a été fortement impacté par la cession du Domaine à Meursault pour un prix brut de plus de 12 millions d'euros, dégageant une plus-value nette consolidée de 1.9 M€

L'essentiel du prix de cession a été distribué aux actionnaires au cours de l'exercice pour un montant de 10.4 M€, de telle sorte que la dette nette ne se trouve pas significativement modifiée : 4.5 M€ au 30 septembre 2011 contre 3.5 M€ au 30 septembre 2010. En revanche, le ratio de structure financière dette financière / capitaux propres s'en trouve dégradé, tout en restant à un niveau très faible (32% au 30 septembre 2011).

## **I. COMPTES SOCIAUX ET REPARTITION DU RESULTAT**

Nous rappelons que la Société COTTIN FRERES exerce principalement une activité de holding animatrice du groupe.

Son résultat d'exploitation est donc principalement composé des redevances de gestion et des frais de gestion du Groupe, ainsi que les frais de la structure holding.

Son résultat financier est principalement constitué des produits et charges relatifs aux filiales (dividendes, intérêts de comptes courants, variation de provisions sur titres, abandon de compte courant le cas échéant).

Le résultat exceptionnel comprend notamment, cette année, la plus-value réalisée dans le cadre de la cession du Domaine Château Labouré Roi à Meursault, qui s'élève à 8.053 K€ (à

noter que cette plus-value est largement supérieure à celle constatée dans les comptes consolidés, les vignes étant dès l'origine valorisées à la juste valeur dans ces derniers, alors qu'elles ont été maintenues au coût historique dans les comptes sociaux).

Compte tenu du déficit fiscal antérieur du Groupe, d'une part, et du profit d'intégration fiscale de l'exercice d'autre part, la charge d'impôt comptabilisée par la société au titre de l'exercice est limitée à 484 K€

Le résultat social de la société SA COTTIN FRERES s'établit à un bénéfice de 6.312.641,04 euros.

Nous rappelons que l'assemblée générale réunie extraordinairement en date du 6 mai 2011 a décidé le versement d'un dividende prélevé sur les réserves d'un montant de 4.64 euros par action. Dans ce contexte, nous proposons à l'assemblée générale de ne pas verser de dividende. De ce fait, l'affectation du résultat serait la suivante :

Résultat de l'exercice	6.312.641,04 €
Report à nouveau antérieur (néant)	
	-----
<b><i>Résultat à affecter</i></b>	<b>6.312.641,04 €</b>
 <u>Affectation</u>	
La totalité au report à nouveau	6.312.641,04 €
	-----
<b><i>Total égal au résultat à affecter</i></b>	<b>6.312.641,04 €</b>

Aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des trois derniers exercices.

## **II. EVOLUTION DU CAPITAL ET SITUATION DE L'ACTIONNARIAT SALARIE**

A ce jour, le capital social reste divisé en 2 247 420 actions de 3 euros de nominal.

Au 30 septembre 2011, aucun salarié du Groupe ne dispose d'une quelconque fraction du capital de la société ou de ses filiales dans le cadre d'un PEE, hormis, le cas échéant, les bénéficiaires d'actions gratuites salariés à cette date n'ayant pas cédé leurs actions à l'issue de la période de conservation ayant expiré en mars 2011.

## **III. ACTIVITE DES FILIALES**

L'activité des filiales est résumée dans le tableau des filiales et participations.

Suite à la mise en location-gérance début 2011 de son fonds de commerce par la SAS Nicolas Potel à la SAS Labouré Roi, seule cette dernière est désormais opérationnelle. Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 33.938 K€ et une perte comptable de 2.535 K€ au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2011.

## **IV. PRISE DE PARTICIPATIONS**

Néant au cours de l'exercice.

## **V. CHARGES NON DEDUCTIBLES**

Aucune charge non déductible en vertu de l'article 39-4 du CGI n'a été engagée au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2011.

## **VI. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT**

Il n'entre pas dans la vocation de la société de faire de la recherche fondamentale. Néanmoins, la direction du groupe travaille continuellement à l'amélioration de la qualité des produits.

## **VII. INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES**

Le Groupe COTTIN FRERES a la volonté de se comporter en entreprise responsable et citoyenne, que ce soit vis-à-vis de ses partenaires financiers et commerciaux, de ses collaborateurs ou de son environnement immédiat.

### **1. Informations sociales**

Le Groupe considère que le capital humain est une de ses ressources les plus précieuses et à ce titre, implique ses collaborateurs dans la réalisation et le dépassement de ses objectifs.

#### *Répartition et évolution des effectifs*

Le Groupe emploie 73 personnes au 30 septembre 2011, dont la plus grande majorité est basée sur notre site de Nuits-Saint-Georges.

#### *Organisation du temps de travail*

Un accord sur la réduction et l'aménagement du temps de travail est effectif dans le Groupe en accord avec les lois et les conventions collectives. La gestion des heures supplémentaires est en accord avec les lois et conventions collectives. Le taux moyen d'absentéisme a été pour l'exercice clos le 30 septembre 2011 de 9,77 % (contre 4,34 % lors de l'exercice précédent) incluant entre autres, les congés maternité et les congés maladies.

#### *Rémunérations*

L'ensemble des salariés du Groupe a droit à une part variable de rémunération ainsi qu'à une augmentation annuelle, dont le montant ou le pourcentage est fonction du niveau de performance individuel et du niveau hiérarchique. A ce titre, le Groupe veille à respecter l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

En outre, les salariés des sociétés COTTIN FRERES et LABOURE ROI bénéficient d'un accord de participation Groupe.

### ***Conditions d'hygiène et de sécurité***

Il entre dans l'activité même du Groupe de porter une attention particulière aux bonnes conditions d'hygiène, garante de la qualité de nos produits.

Les conditions d'hygiène et de sécurité sont en accord avec les consignes de sécurité au travail en France.

### ***Formation***

Le plan de formation annuel au sein du Groupe a notamment porté au cours de l'exercice sur les points suivants :

- permis cariste, nacelle et poids lourd ;
- qualité sécurité environnement ;
- logiciel de paie ;
- habilitation électrique.

### ***Emploi et insertion des handicapés***

La société et ses filiales allouent des aides à diverses associations dans le cadre des dispositions de l'article D.5212.28 du Code du Travail traitant des dépenses déductibles des sociétés soumises à l'obligation de travailleurs handicapés.

### ***Sous-traitance***

La société et ses filiales sous-traitent certaines autres opérations, telles que l'entretien des bureaux et espaces verts.

### ***Œuvres sociales***

La société a demandé à son Comité d'entreprise de Groupe de prendre en charge les œuvres sociales.

## **2. Informations environnementales**

L'activité de négociant en vins n'a, par sa nature, d'impact sur les écosystèmes qu'en matière de rejets d'eaux polluées, principalement consécutifs aux nettoyages de bouteilles et de cuves. En tant qu'entreprise citoyenne, le Groupe veille cependant à rationaliser l'utilisation de toutes les ressources nécessaires à sa production, eau, énergie et matières premières. Le Groupe a ainsi consommé 9 877 m<sup>3</sup> d'eau et 1 360 039 kWh d'électricité au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2011 (contre respectivement 9 194 m<sup>3</sup> d'eau et 1 534 225 kWh d'électricité au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2010).

Il est à noter que la taxe versée à l'Agence de l'eau au titre de ses déchets pollués s'est élevée cette année à 20 419 euros (contre 19 132 euros au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2010).

De même, notre filiale LABOURE ROI est soumise à la taxe Eco emballages versée à la Société ADELPHE (coût 2011 : 28 493 euros contre 24 388 euros au titre de l'exercice précédent).

Tous les autres déchets industriels du Groupe sont traités avant d'être remis au système public de traitement des déchets.

D'autre part le Groupe poursuit sa démarche de tri et de valorisation de ses déchets.

Après le bilan carbone mené il y a 3 ans, le Groupe continue sa démarche environnementale et suit son bilan énergétique.

Enfin, toutes les installations du Groupe COTTIN FRERES sont en parfaite conformité avec les réglementations nationales et locales.

## **VIII. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES**

Compte tenu de son activité viti-vinicole, la société et ses filiales sont soumises aux principaux risques opérationnels suivants :

- Aléa lié au marché mondial de consommation des vins
- Aléas climatiques pouvant avoir une incidence sur la qualité et la quantité des vins récoltés

### **Informations détaillées relatives aux risques financiers :**

#### **- *Risque de crédit :***

Le Groupe ne dispose d'aucune garantie sur les crédits consentis aux clients. Toutefois, il faut signaler qu'il n'y a pas de concentration du risque de crédit en raison du nombre important et de l'implantation internationale des clients. Le Groupe gère prudemment les encours de crédit accordés à chacun des clients. Dès lors il n'a pas été jugé opportun de recourir à une assurance crédit. Le risque maximum correspond à l'encours de créances clients, net des dépréciations comptabilisées. Au 30 septembre 2011, le montant net des créances commerciales s'établit 5.632 K€ après prise en compte de 324 K€ de dépréciation.

#### **- *Risque de liquidité :***

L'endettement porte notamment sur des lignes de crédit à court terme finançant en partie le besoin en fonds de roulement. Ces lignes sont souscrites auprès de cinq établissements bancaires dans des proportions et à des conditions équivalentes. Le montant des crédits court terme accordés par ces établissements s'établit à 10.8 M€, confirmés par écrit, dont 2.8 M€ ayant une échéance à fin mars 2012.

#### **- *Risque de marché :***

- Risque de change : la société facture l'essentiel de ses clients en euros, mais peut se trouver confrontée à une hausse mécanique de ses tarifs dans les pays utilisateurs de devises. Pour les créances facturées en devises (très peu significatives), la société supporte les risques de

change correspondants à hauteur des créances engagées. Toutefois, elle est amenée à se couvrir quand le risque de fluctuation des taux est jugé significatif. A ce titre, le montant des couvertures de change à terme détenues par le Groupe au 30 septembre 2011 est le suivant :

<i>en millions d'euros</i>	<b>Montant en USD</b>	<b>Montant en Euros</b>	<b>Taux conversion moyen</b>
	1	0,73	1,3628

- Risque de taux : dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, le groupe a détenu sur l'exercice :

- o 3 swaps de taux qui sont arrivés à échéance au cours de l'exercice,
- o 1 swap de taux conclu au cours de l'exercice, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

<i>en millions d'euros</i>	<b>Nominal</b>	<b>Taux</b>	<b>Échéance</b>
Swap	2,5	Euribor 3 mois*	30/09/2013

\*avec taux fixe à 1.31%

Pour la partie de l'endettement non couverte, le Groupe reste exposé à un risque de hausse des taux d'intérêt qui pourrait dégrader son résultat financier, si ses excédents de trésorerie ne bénéficiaient pas également d'une hausse.

## IX. ACTIONNARIAT

Les actionnaires détenant une fraction significative du capital de clôture sont les suivants :

- Plus du tiers du capital : Société Civile Louis COTTIN
- Plus de 20 % du capital : Société Civile Armand COTTIN

## X. DELEGATIONS DE COMPETENCES POUR AUGMENTER LE CAPITAL SOCIAL

L'Assemblée générale des actionnaires a délégué au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires pour procéder aux opérations suivantes :

Nature des autorisations	Montant nominal maximal autorisé de la ou des augmentations de capital donnant accès à des titres de capital, en €	Date de l'autorisation par l'Assemblée générale	Date d'échéance	Utilisation des autorisations au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2009
Autorisation d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes	10 % du capital	25 mars 2011	24 mai 2013	Aucune

## **XI. RACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS**

Nous devons vous rendre compte des opérations d'achat et de vente par la société de ses propres actions afin d'en réguler le cours. Au cours de l'exercice, dans le cadre d'un contrat de liquidités (d'un coût négligeable), la société a acheté 149.451 de ses propres actions (au prix moyen de 6.86 euros) et en a vendu 203.908 (au prix moyen de 7.09 euros).

Au 30 septembre 2011, la société détenait 10.844 de ses propres actions (soit 0.48% du capital) pour une valeur brute de 53.999 euros et une valeur nette de 50.858 euros.

## **XII . MANDATS**

Pour l'exercice 2010/2011, la composition des organes de direction et de contrôle de la société est la suivante :

Président- Directeur Général : Monsieur Louis COTTIN  
Directeur Général Délégué : Monsieur Armand COTTIN  
Administrateurs : Mesdames Ingrid FESNEAU (\*) et Nathalie AYACHE,  
Messieurs Jacques CALVET et Nicholas OPPENHEIM

(\*) : Madame Ingrid FESNEAU a démissionné de ses fonctions en date du 11 avril 2011 pour motif personnel.

L'ensemble de ces mandats expire lors de l'assemblée générale du 30 mars 2012, ainsi que le mandat d'un de vos commissaires aux comptes, EXCO SOCODEC, et d'un de vos commissaires aux comptes suppléant, Monsieur Pierre VIEILLARD. Le renouvellement de ces mandats sera soumis à votre approbation, hormis celui de Madame FESNEAU. Nous vous demanderons également de nommer Monsieur Antoine MAZAS au poste d'administrateur.

Les membres des organes de direction de la société ne bénéficient d'aucun engagement susceptible d'être dû à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci.

La liste des mandats et fonctions exercées dans toute société par chacun des mandataires sociaux durant l'exercice est annexée au présent document.

Enfin, l'ensemble des rémunérations versées aux membres des organes de direction de la société sont résumées ainsi :



<i>En milliers d'euros</i>	<b>Septembre 2011</b>	<b>Septembre 2010</b>
Montant des jetons de présence alloués aux membres du conseil de surveillance		
Rémunération allouée au président du conseil de surveillance		
Rémunération allouée aux membres du Directoire		
Montant des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration	23	24
Rémunération allouée aux Administrateurs	85	80
- dont Président Directeur Général	43	40
- dont Directeur Général Délégué	42	40

Les dirigeants ne disposent d'aucun avantage postérieur à l'emploi.

Les rémunérations mentionnées ci-dessus ne comprennent pas les charges sociales ni les charges fiscales assises sur les salaires.

### **XIII. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

Aucun événement susceptible de modifier de manière significative la situation financière de la société n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

### **XIV. PERSPECTIVES**

L'activité du Groupe est désormais recentrée exclusivement sur le négoce de vins, au titre duquel le Groupe vise un résultat à l'équilibre au titre de l'exercice en cours.

### **XV. INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS**

La décomposition par échéances de la balance fournisseurs de la Société Cottin Frères SA était la suivante (hors factures non parvenues provisionnées à la clôture) :

	<b>30/09/2011</b>	<b>30/09/2010</b>
Dettes échues		
Échéances < 30 jours		12
Échéances de 30 à 44 jours		
Échéances de 45 à 60 jours		
Échéances à plus de 60 jours		
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>12</b>

Nous allons à présent vous donner lecture du texte du projet des résolutions qui seront soumises à votre approbation, et nous vous remercions de leur réserver un vote favorable.

**Le Conseil d'Administration**

**ANNEXE AU RAPPORT DE GESTION : LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS  
EXERCES DANS TOUTE SOCIETE PAR CHACUN DES MANDATAIRES SOCIAUX**

Monsieur Louis COTTIN	Président du Conseil d'Administration de COTTIN Frères Président de la SAS Nicolas POTEL Administrateur de la société LE MEILLEUR HOLDING SAS
Monsieur Armand COTTIN	Administrateur de COTTIN Frères Administrateur de la Société VIF (prestations informatiques) Gérant de la société Vignobles & Vineyards
Monsieur Nick OPPENHEIM	Administrateur de COTTIN Frères Administrateur de Georgica Plc, de Aida Capital, de The British Foreign and Colonial Corporation Ltd, de Scottish General Holdings Limited.
Madame Nathalie AYACHE	Administratrice de COTTIN Frères Présidente de la Société LES MEILLEURS EDITIONS SAS Présidente de la Société LE MEILLEUR HOLDING SAS
Madame Ingrid FESNEAU	Administratrice de COTTIN Frères
Monsieur Jacques CALVET	Administrateur de COTTIN Frères Président du Comité de Surveillance du Bazar de l'Hôtel de Ville - BHV Vice Président du Conseil de Surveillance des Galeries Lafayette Administrateur de la Société MOTIER Administrateur de la Société LASER-COFINOGA Administrateur de la Société LASER SA Administrateur de la Société LE MEILLEUR HOLDING SAS Administrateur de la Société Foncière Lyonnaise Membre du Comité Consultatif de la Banque de France Président d'Honneur de BNP-PARIBAS

**EXCO SOCODEC**  
Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie de Dijon  
51 Avenue Françoise Giroud  
Parc Valmy – BP 16601  
21066 DIJON CEDEX

**CLEON MARTIN BROICHOT et Associés**  
Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie de Dijon  
7 rue Marguerite Yourcenar  
BP 67916  
21079 DIJON CEDEX

**SA COTTIN FRERES**

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

**EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2011**

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société COTTIN FRERES, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **I. Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, à l'exception du point a) décrit dans le paragraphe suivant ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

- a) Dans notre rapport du 1er février 2011 relatif aux comptes consolidés de l'exercice clos au 30 septembre 2010, nous avons formulé une réserve en l'absence d'éléments suffisants pour nous prononcer sur les règles et méthodes de calcul retenues pour l'évaluation de la dépréciation enregistrée sur les stocks à cette date.

Au 30 septembre 2011, une reprise de provision antérieure sans objet a été comptabilisée pour un montant 591 K€. Dans le même temps une provision complémentaire de 960 K€ a été dotée en raison des perspectives de ventes de certains vins. Ces variations de provisions impactent la rubrique « Autres produits et charges opérationnels » du compte de résultat.

Pour les mêmes raisons qu'au 30 septembre 2010, nous ne sommes pas en mesure d'apprécier le montant de la dépréciation sur les stocks et de la reprise enregistrées dans les comptes consolidés.

Le montant de la dépréciation sur stock au 30 septembre 2011 s'élève à 1 846 K€ étant précisé que les tests de dépréciation sur la valeur des stocks mis en œuvre à l'occasion de notre audit n'ont pas mis en évidence d'indice de perte de valeur à hauteur de ce montant.

- b) La présentation de la provision complémentaire sur stock de l'exercice dans la rubrique « Autres produits et charges opérationnels », après le résultat courant, n'est pas conforme aux dispositions de la norme *IAS 2 – Stocks*. Cette dotation complémentaire devrait être intégrée dans la rubrique « Variation des stocks de vins et matières premières » et impacter la marge brute du compte de résultat de l'exercice, dans la mesure où elle résulte de la démarche courante d'évaluation des actifs par l'entité.

Sous ces réserves, nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans l'annexe aux comptes consolidés :

La note 4.8.2 relative aux conséquences et à l'appréciation par la Direction de la société des risques liés aux contrôles de la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects et de la Brigade Interrégionale d'Enquête Vins de Dijon intervenus au sein du Groupe.

## **II. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification des appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

### **(a) Application de la norme IFRS 5**

Les notes 1, 2.3.3 et 4.16 de l'annexe décrivent les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation d'actifs destinés à être cédés au 30 septembre 2010 et au 30 septembre 2011, en application de la norme IFRS 5 « *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées* ». Nos travaux ont consisté à vérifier le bien-fondé et la correcte application de la norme IFRS 5 pour les actifs concernés dans le cadre de la présentation des comptes consolidés au 30 septembre 2011.

### **(b) Autres estimations comptables**

Ainsi que mentionné dans les notes 2.1.2, 2.3.5 et 2.3.8 de l'annexe, la Direction de votre société est amenée à faire des estimations et formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié et sur la base des éléments disponibles, nous nous sommes assurés de la correcte application des règles et méthodes relatives à :

- l'évaluation des immobilisations corporelles et incorporelles ;
- l'évaluation des créances clients ;
- l'évaluation des provisions pour risques et charges.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **III. Vérification spécifique**

Nous avons également procédé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

À l'exception de l'incidence des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Dijon, le 27 janvier 2012

Les Commissaires aux Comptes

---

**EXCO SOCODEC**  
**Olivier PERROUD**

---

**CLEON MARTIN BROICHOT et Associés**  
**Pierre CLEON**

**EXCO SOCODEC**  
Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie de Dijon  
51 Avenue Françoise Giroud  
Parc Valmy – BP 16601  
21066 DIJON CEDEX

**CLEON MARTIN BROICHOT et Associés**  
Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie de Dijon  
7 rue Marguerite Yourcenar  
BP 67916  
21079 DIJON CEDEX

**RAPPORT SPÉCIAL**  
**DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
**SUR LES CONVENTIONS**  
**ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'APPROBATION**  
**DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2011**

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### **CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

#### **Avec la SASU NICOLAS POTEL**

##### **Personnes concernées :**

- SA COTTIN FRERES associé unique de de la SASU NICOLAS POTEL,
- Monsieur Louis COTTIN Président du Conseil d'Administration de COTTIN FRERES et Président de la SASU NICOLAS POTEL



### Nature et objet :

Abandon de créance d'un montant de 1 550 000 euros

### Modalités :

Votre société a consenti au cours de l'exercice 2011, un abandon de créance d'un montant de 1 550 000 euros à la SASU NICOLAS POTEL.

### CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article Articles R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

#### **1/ Avec Monsieur Louis COTTIN et la Société Civile Louis COTTIN**

##### Personnes concernées

Monsieur Louis COTTIN Président Directeur Général de la SA COTTIN FRERES et représentant de la Société Civile Louis COTTIN

##### Nature et objet

Rémunération de compte courant.

##### Modalités

Le compte courant de Monsieur Louis COTTIN présente un solde créditeur de 9 373 € au 30 septembre 2011, le compte courant de la Société Civile Louis COTTIN présente un solde créditeur de 1 601 284 € au 30 septembre 2011, ils sont rémunérés au taux maximal déductible de 3,90%.

Les intérêts comptabilisés en charge par votre société au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2011 s'élèvent à 855 € pour la rémunération du compte courant de Louis COTTIN et à 34 830 € pour la rémunération du compte courant de la société civile Louis COTTIN.

## **2/ Avec Monsieur Armand COTTIN et la Société Civile Armand COTTIN**

### Personnes concernées

Monsieur Armand COTTIN Directeur Général Délégué de la SA COTTIN FRERES et représentant de la Société Civile Armand COTTIN

### Nature et objet

Rémunération de compte courant.

### Modalités

Le compte courant de Monsieur Armand COTTIN présente créditeur de 762 606 € au 30 septembre 2011, le compte courant de la Société Civile Armand COTTIN présente un solde créditeur de 2 415 390 € au 30 septembre 2011, ils sont rémunérés au taux maximal déductible de 3,90%.

Les intérêts comptabilisés en charge par votre société au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2011 s'élèvent à 15 830 € pour la rémunération du compte courant de Armand COTTIN et à 45 041 € pour la rémunération du compte courant de la société civile Armand COTTIN

Dijon, le 27 janvier 2012

Les Commissaires aux Comptes

---

**EXCO SOCODEC**  
**Olivier PERROUD**

---

**CLEON MARTIN BROICHOT et Associés**  
**Pierre CLEON**

**SA COTTIN FRERES**  
**SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 6.742.260 EUROS**  
**SIEGE SOCIAL : Rue Lavoisier**  
**21700 NUITS SAINT GEORGES**  
**RCS : DIJON B 393 305 040**  
**SIRET : 393 305 040 00015 - APE 7022Z**

---

**DECLARATION DES DIRIGEANTS**

---

Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant pages 57 à 66 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Nuits St Georges le 27 janvier 2012

Louis COTTIN

Président Directeur Général

Armand COTTIN

Directeur Général Délégué

**SA COTTIN FRERES**  
**SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 6.742.260 EUROS**  
**SIEGE SOCIAL : Rue Lavoisier**  
**21700 NUIITS SAINT GEORGES**  
**RCS : DIJON B 393 305 040**  
**SIRET : 393 305 040 00015 - APE 7022Z**

---

**HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

---

Les honoraires des Commissaires aux Comptes du Groupe se sont élevés  
à 75 080 € au titre de l'exercice 2010/2011.